



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Première Commission

5^e séance

Vendredi 8 octobre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. De Alba (Mexique)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 57 à 72 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la fonction prestigieuse de Président de la Première Commission. Nous sommes certains que, sous votre direction éclairée, des progrès substantiels seront réalisés au cours des débats sur les importantes questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Je tiens également à féliciter le Secrétaire général adjoint, Nobuyasu Abe, pour ses observations liminaires lors de la séance d'ouverture de la Commission.

La prolifération des armes de destruction massive demeure l'un des défis les plus graves à la sécurité mondiale. Le Kazakhstan partage pleinement ces préoccupations et appelle à une application renforcée et universelle des régimes de non-prolifération d'armes de destruction massive existants.

Comptant parmi les rares États ayant volontairement renoncé à leurs armes nucléaires, le Kazakhstan s'inquiète de l'état actuel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cet

important instrument a été gravement affaibli en raison des actes destructeurs commis par un certain nombre d'États bien connus. Il nous faut reconnaître que le régime de non-prolifération fait face à un défi extrêmement grave du fait de la possible dissémination incontrôlée d'armes de destruction massive et, plus important, de voir de telles armes tomber entre les mains de terroristes.

La Conférence d'examen de 2005 devrait avoir pour résultat de confirmer que le TNP continue d'être un instrument essentiel et efficace pour mettre fin à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires et un point de départ pour le désarmement nucléaire. Le Kazakhstan participe activement aux négociations relatives à un traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. L'initiative des États d'Asie centrale de créer une telle zone dans la région constitue une importante contribution de ces États à l'action menée pour atteindre leurs objectifs déclarés.

En tant que base de l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, mon pays connaît d'expérience les effets désastreux des essais nucléaires. Nous appelons à une rapide mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et prions les Gouvernements des États qui n'ont pas encore ratifié cet instrument de faire preuve de volonté politique et d'un véritable engagement à l'égard du désarmement nucléaire.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Kazakhstan vient d'apporter une nouvelle contribution au renforcement du régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En septembre 2004, mon pays a signé un accord de facilitation avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, qui est entré en vigueur lors de la signature.

Actuellement, en vertu du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Kazakhstan abrite une station sismique principale, une station sismique auxiliaire et une station à infrasons. En outre, depuis 2002, le Kazakhstan est membre du Groupe des fournisseurs nucléaires – ce qui confirme son ferme engagement à mener ses activités nucléaires en pleine conformité avec les règles et normes internationalement acceptés.

Le Kazakhstan est très attaché à la pleine mise en œuvre des garanties de l'AIEA et au renforcement de ses capacités. Le mécanisme de vérification de l'Agence est une garantie contre le détournement de matériels nucléaires à usage pacifique déclaré vers des objectifs militaires et des activités nucléaires illicites. Pour renforcer ces garanties, tous les États devraient signer un Protocole additionnel avec l'AIEA. Le Kazakhstan a déjà signé ce protocole.

Selon nous, le processus de négociations à la Conférence de désarmement à Genève devrait être réactivé. Le potentiel de cet importante instance est très loin d'être pleinement utilisé.

Le processus de désarmement doit être mené dans le cadre d'arrangements juridiquement contraignants. À cet égard, le Kazakhstan demeure convaincu de la nécessité d'entamer des négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles et de créer, à la Conférence du désarmement, un comité spécial sur le désarmement nucléaire en vue de négocier un programme échelonné pour l'élimination complète des armes nucléaires.

Les résultats obtenus s'agissant de l'exploration de l'espace devraient exclusivement servir les objectifs pacifiques de l'humanité. Il est essentiel d'empêcher la militarisation de l'espace, qui pourrait avoir des conséquences irréversibles. Des négociations sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace devraient s'ouvrir le plus rapidement possible.

Conformément à sa politique constante dans le domaine de la non-prolifération, en 2000 le Kazakhstan s'est porté candidat pour devenir membre du Régime de contrôle des techniques de missiles et, à cet effet, a fourni toute la documentation requise. Nous espérons que la décision concernant notre admission au Régime sera prise rapidement. Le Kazakhstan tient également à exprimer son vif désir de se joindre au Partenariat mondial contre la prolifération des armes et matériels de destruction massive et souhaite une coopération fructueuse avec les États partenaires dans la mise en œuvre du Plan d'action sur la non-prolifération.

Le Kazakhstan appuie sans réserve la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive. En raison des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité mondiale, tous les États devraient, selon nous, prendre des mesures pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ou leurs composants.

À nos yeux, il est opportun que la résolution demande aux États de prendre des mesures pour renforcer les contrôles sur la fabrication, le stockage et l'exportation des matériels et technologies sensibles. Le Kazakhstan présentera très prochainement un rapport national sur la mise en œuvre de cette résolution.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, le Kazakhstan remplit scrupuleusement ses obligations au titre de cet instrument. Nous saluons également les efforts des États parties à la Convention sur les armes biologiques pour mettre au point un mécanisme convenu destiné à la renforcer.

Il est encourageant de constater qu'au cours des deux ou trois dernières années, les Nations Unies ont considérablement intensifié leurs efforts pour prévenir le commerce illicite des armes classiques. Le Kazakhstan se félicite de toutes ces mesures et attache une grande importance à la mise en œuvre complète du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, question examinée à une conférence régionale tenue à Almaty, en mars 2004.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétariat, et notamment le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, pour leur appui à cette conférence, qui a contribué de

façon concrète à l'action menée aux niveaux régional et international pour combattre le commerce illégal des armes légères.

Le Kazakhstan partage les préoccupations internationales à l'égard de l'utilisation actuelle des mines terrestres, qui tuent et mutilent aveuglément des milliers de personnes chaque année. Le Kazakhstan ne fabrique pas de mines terrestres, respecte strictement les règles relatives au stockage, à l'interdiction de l'exportation et du transfert de ces mines et entreprend actuellement les procédures requises au niveau national en vue d'adhérer aux traités internationaux dans ce domaine.

En appuyant l'action menée par les Nations Unies pour renforcer le rôle des arrangements régionaux dans le domaine de la sécurité, le Kazakhstan participe activement aux efforts visant à renforcer la stabilité et la sécurité régionales en Asie. L'initiative du Kazakhstan concernant la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie est un outil efficace conçu pour renforcer la confiance et la sécurité en Asie.

Le projet de catalogue de mesures de confiance et le projet de règlement ont déjà été convenus et doivent être adoptés lors d'une réunion ministérielle des pays de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance, qui doit se tenir le 22 octobre à Amalty. L'adoption du catalogue donnera naissance à un document unique comprenant une série de mesures d'ordre militaire, politique, économique et environnemental destinées à renforcer la sécurité et la confiance en Asie.

Le Kazakhstan réaffirme son ferme attachement à l'intégration et à la coopération multilatérale au niveau régional. Les institutions telles l'Organisation de coopération de Shanghai, la Communauté économique eurasienne et l'Organisation de coopération en Asie centrale jouent un rôle de plus en plus grand dans le cadre des initiatives destinées à renforcer la sécurité, à développer la coopération économique et à créer les conditions nécessaires à la prospérité de notre vaste région.

Notre pays est également favorable au renforcement de la capacité de la Communauté des États indépendants en tant qu'organisation internationale importante et influente. Il y a un an les États Membres de la CEI se sont mis d'accord sur des mesures destinées à renforcer les règles relatives à la

responsabilité, au stockage et à la prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne.

Le Kazakhstan se félicite des initiatives prises par les États Membres à la précédente session de l'Assemblée générale pour rationaliser les travaux de la Première Commission. Parallèlement, il nous semble utile de souligner que de telles réformes doivent être équilibrées et dosées avec soin. Il est également important, selon nous, de veiller à ce que le débat sur la question ne produise pas l'effet inverse et ne conduise pas au ralentissement et à la réduction de l'efficacité des travaux de la Commission.

Enfin, je voudrais encore une fois assurer la Commission de notre appui sans réserve à tous ses efforts pour adopter des décisions qui renforceront le régime de non-prolifération et permettront de promouvoir la sécurité aux niveaux régional et mondial.

Ma délégation est prête, comme lors des précédentes sessions, à œuvrer avec tous ses collègues pour atteindre nos objectifs communs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais signaler la présence dans la salle du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Ordzhonikidze, qui est également Directeur général du Bureau des Nations Unies à Genève.

M. Scherba (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Commission. Je suis certains que, grâce à vos qualités diplomatiques, nos travaux seront menés à bien. À cet égard, vous pouvez être assuré du plein appui et de la pleine coopération de ma délégation. Je tiens également à exprimer mes félicitations au Secrétaire général adjoint, Nobuyasu Abe et à M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Les tendances qui se font jour actuellement dans le domaine de la sécurité internationale ont et auront des conséquences dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Étant donné la menace croissante et imprévisible posée par les terroristes, les efforts faits pour enrayer la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs revêtent une importance plus grande encore. En même temps, il conviendrait de prendre des

mesures concrètes pour assurer l'universalité des traités internationaux existants dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement ainsi que le strict respect par tous les États parties des dispositions de ces instruments. À cet égard, l'Ukraine se félicite de la décision historique des dirigeants libyens d'abandonner leurs programmes de mise au point d'armes de destruction massive et d'adhérer aux traités internationaux les plus importants dans ce domaine.

L'Ukraine apprécie vivement l'engagement de plus en plus actif du Conseil de sécurité au regard de la menace de prolifération des armes de destruction massive, engagement qui s'est traduit par l'adoption de sa résolution 1540 (2004). Nous appuyons sans réserve les objectifs de cette résolution et estimons que la mise en œuvre de ses dispositions réduira cette menace.

À cet égard, je tiens à souligner les progrès réalisés dans les activités menées dans le cadre de l'Initiative en matière de prolifération et de sécurité. J'ai le privilège d'attirer l'attention sur le fait que cette année marque le dixième anniversaire de l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En adhérant à ce traité en tant qu'État non dotés d'armes nucléaires, l'Ukraine a grandement facilité l'amélioration du régime international de non-prolifération et de sécurité mondiale, et a créé des conditions favorables à la prorogation indéfinie du Traité. L'Ukraine a procédé à la réduction de toutes les armes nucléaires héritées de l'ex-Union soviétique. Parallèlement, en tant qu'obligation au titre du premier Traité sur la réduction des armes stratégiques (START I), l'Ukraine doit encore éliminer 5 000 tonnes de propulseurs solides provenant de missiles balistiques intercontinentaux SS-24. Bien que mon pays ait récemment adopté un programme d'État d'assistance à l'enlèvement de cette quantité considérable de matières dangereuses, nous avons un besoin urgent d'une aide financière complémentaire des pays donateurs. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de trouver les moyens de fournir l'assistance nécessaire à ce projet de démilitarisation, considéré comme partie intégrante du désarmement nucléaire en Ukraine.

Étant donné la contribution importante du TNP au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons qu'il est particulièrement important de promouvoir l'universalité de ce traité et de renforcer sa viabilité grâce à la stricte mise en œuvre de toutes ses dispositions par tous les États Membres. L'Ukraine a

pris note du travail effectué à la troisième session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen de 2005, qui s'est tenue au printemps dernier, et demande à tous les États de faire tout leur possible pour que la Conférence soit couronnée de succès.

Par ailleurs, nous constatons avec regret l'absence de progrès dans la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Ukraine prie les États qui demeurent en dehors du Traité de le ratifier ou d'y adhérer le plus rapidement possible.

Le climat d'insécurité que connaît aujourd'hui le monde souligne combien il est important de renforcer la capacité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Cela peut être réalisé grâce à l'application fidèle et universelle des accords complets de garanties et des protocoles additionnels. À ce jour, les activités préparatoires à la ratification du protocole signé par l'Ukraine en 2000 ont été menés à bien, et la ratification devrait se faire prochainement. À nos yeux, les assurances de sécurité juridiquement contraignantes données par les États dotés d'armes nucléaires aux États parties au TNP et non dotés de ces armes renforceront de façon significative le régime de non-prolifération nucléaire en éliminant les éventuelles tentations d'atteindre la capacité nucléaire. À cet égard, il est encourageant de noter que de nombreux États ont réaffirmé leur appui à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles. La création du Partenariat mondial contre la diffusion d'armes et de matériels de destruction massive, à l'initiative du Groupe des Huit, au Sommet de Kananaskis, a donné une impulsion aux efforts multilatéraux de non-prolifération. Étant donné son attachement à la mise en œuvre de l'initiative de Kananaskis, mon pays se félicite de la décision récemment adoptée concernant la participation de l'Ukraine à cette initiative.

L'Ukraine estime prioritaire la stricte application de la Convention sur les armes chimiques. Nous préparons actuellement des exercices multilatéraux de formation qui doivent avoir lieu dans mon pays en 2005. Nous demandons à tous les pays qui n'ont pas encore ratifié ou signé la Convention de le faire le plus tôt possible.

L'Ukraine appuie sans réserve les objectifs de la Convention sur les armes biologiques et respecte

scrupuleusement ses obligations au titre de cet instrument. Il est temps de prendre les initiatives qui s'imposent pour mettre au point un mécanisme de vérification approprié pour la Convention.

La gravité du problème des armes légères est illustrée par le fait que, dans les conflits armés, ces armes sont à l'origine de plus de 90 % des victimes. Afin de respecter le Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Ukraine, grâce à l'assistance fournie par le Fonds d'affectation spéciale de l'OTAN, envisage de détruire 1,5 million d'armes légères et 133.000 tonnes de munitions excédentaires.

Pour l'Ukraine il urgent de surmonter les nombreuses difficultés liées à l'utilisation des mines terrestres sur une large échelle. Nous sommes attachés aux objectifs du Traité d'interdiction sur les mines, c'est pourquoi l'Ukraine est actuellement en train de terminer les activités préparatoires nécessaires pour la ratification de cet instrument. Mon pays est favorable à un examen plus approfondi de la question de la fourniture d'une aide technique et financière supplémentaire non seulement pour le déminage, mais aussi pour la destruction des stocks. À cet égard, je voudrais souligner que l'Ukraine doit toujours faire face au problème de la destruction d'un stocks de 6 millions de mines antipersonnel de type PFM. Compte tenu de cette situation nous appelons la communauté internationale à fournir l'assistance appropriée. La Première conférence d'examen des États parties au Traité d'interdiction des mines, qui se tiendra à Nairobi en novembre prochain, sera l'occasion pour les États de manifester à nouveau leur volonté d'instaurer un monde exempt de mines antipersonnel.

Pour que la Première Commission s'acquitte pleinement de son mandat dans un climat de sécurité instable, il est urgent de la renforcer. L'Ukraine est favorable à la réforme de notre Commission, et nous sommes prêts à travailler étroitement avec la Présidence et avec d'autres délégations pour intensifier nos débats sur cette question.

Nous apprécions vivement les efforts du Département des affaires de désarmement pour ce qui est de la tenue des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la relation entre le désarmement et le développement et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la question des

missiles sous tous ses aspects. Nous apprécions les résultats fructueux des sessions du Groupe d'experts sur la relation entre le désarmement et le développement. Cependant, l'absence de consensus constaté lors des réunions du Groupe chargé de la question des missiles montre que cette question exigera, à l'avenir, de retenir notre plus grande attention. La prolifération des missiles déstabilise la sécurité régionale et mondiale. À cet égard, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques devrait être fermement établi en tant que mesure de confiance universelle et viable.

Avant de terminer, ma délégation tient à féliciter le Département des affaires de désarmement, sous la direction efficace du Secrétaire général adjoint Nobuyasu Abe. Nul doute que, guidé par M. Abe, le Département continuera de jouer un rôle important au service des États Membres de l'Organisation.

M^{me} Fernando (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, mes chers collègues de Genève, je vous adresse les sincères félicitations de ma délégation. Nous pourrez compter, bien sûr, sur notre plein appui pour mener à bien vos plans visant à améliorer les méthodes de travail de la Première Commission.

Nous félicitons également M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et les fonctionnaires de son département, à New York et à Genève, pour leur dévouement inlassable à la cause du désarmement malgré leurs ressources limitées et à un moment où les principales institutions multilatérales connaissent des difficultés.

La Première Commission se réunit une fois encore alors que la situation de la sécurité internationale connaît une crise. Avec les tragiques événements de septembre en Russie, le spectre du terrorisme international est revenu nous hanter. Les dramatiques événements de Beslan – où des centaines d'enfants innocents ont été délibérément pris pour cibles en un jour censé apporter de la joie à leurs familles – ont entraîné une condamnation universelle du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et suscité une plus grande solidarité de notre part pour prendre toutes mesures nécessaires pour éliminer cette menace.

Pendant longtemps on a supposé que la sécurité d'un État serait peut-être mieux assurée par un système reposant sur les armes et par la confiance mise dans les

progrès technologiques toujours plus grands. Pourtant, nous avons vu récemment que les arsenaux les plus impressionnants ne peuvent dissuader les terroristes ou les acteurs non étatiques qui semblent pouvoir créer des moyens de destruction massive à partir d'armes légères qu'ils paraissent en mesure de détenir. La récurrence de ces tragédies – dirigées contre les plus grandes puissances militaires – souligne combien il importe de mener une réflexion approfondie sur les questions de sécurité et sur la nécessité urgente d'œuvrer ensemble pour consolider le régime juridique international, en utilisant toutes les branches du système des Nations Unies, en renforçant les normes et critères juridiques et en établissant une coopération judiciaire et du renseignement à travers les frontières, tout en traitant des causes profondes du terrorisme.

Nos espoirs en un monde plus pacifique et plus sûr dans l'ère de l'après-guerre froide sont loin de s'être réalisés. La Déclaration du Millénaire, adoptée au tournant du siècle par nos chefs d'États, a mis en évidence les objectifs communs de paix et de sécurité. Elle a appelé à une réduction des armements et à une coopération accrue afin de réaliser le désir commun de l'humanité de parvenir à la sécurité mondiale fondée sur une confiance collective aux niveaux régional et international. Nous reconnaissons que la cessation de la course aux armes nucléaires entre les États-Unis et la Russie a abouti à la réduction des armes nucléaires et des stocks militaires. Toutefois, nous constatons parallèlement que le désarmement international et le système de traité sur la maîtrise des armements sont soumis à défi. Ainsi, les traités et accords négociés sont remis en cause et les obligations acceptées avec détermination ne sont pas respectées. Il semble que le fondement même des règles de conduite internationale axées sur le droit soit maintenant contesté.

Ces éléments qui ont inévitablement contribué à paralysie de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement ne semblent pas de bon augure pour l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. À la Conférence du désarmement, ma délégation a constamment attiré l'attention sur le fait que la méthode de certains pays consistant à dissocier les mesures de non-prolifération des armes nucléaires de la question du désarmement nucléaire est source de grave préoccupation. Selon nous, une telle attitude est lourde de dangers et contribue à la crise de confiance particulièrement mal venue alors que nous sommes à quelques mois de la cinquième Conférence d'examen

des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'échec de la troisième session du Comité préparatoire à se mettre d'accord sur un ordre du jour et des recommandations de fond en est une illustration. Nous exprimons notre confiance au Président désigné de la Conférence d'examen de 2005, l'Ambassadeur Sergio Duarte, au moment où il entame la rude tâche d'obtenir un accord sur ces questions avant l'ouverture de la Conférence d'examen, en mai prochain.

Le TNP demeure la pierre angulaire de l'action multilatérale destinée à empêcher la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont les deux faces d'une même médaille, et nos efforts doivent aller dans le sens de la réalisation de ces objectifs, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement, tout en tenant compte également du droit des pays en développement aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations en matière de désarmement, demeure dans l'impasse. Nous réaffirmons qu'un accord sur un programme de travail demeure notre plus haute priorité. Les différentes séances plénières officieuses, tenues sous la conduite de présidents successifs de la Conférence émanant du Groupe des 21, a permis à la Conférence de prendre, cette année, quelques mesures pour améliorer son fonctionnement. Des échanges de vues se sont révélés utiles tant dans l'évaluation des positions à l'égard de l'ordre du jour traditionnel que dans l'examen des menaces et défis persistants provenant de nouvelles formes de terrorisme. En outre, toutes les délégations ont souligné la nécessité de respecter plus strictement les accords relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement.

Nous constatons avec satisfaction que, lors des consultations officieuses à composition non limitée et des séances plénières officieuses tenues cette année, la majorité des délégations se sont prononcées en faveur du rétablissement d'un comité spécial à la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Au cours des dernières années, ma délégation, avec celle de l'Égypte, a présenté un projet de résolution devant la Première Commission portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et demandant la reprise des négociations sur cette question le plus rapidement

possible. L'appui accru à notre projet de résolution au cours des années constitue une évolution encourageante. Il se peut que les merveilleuses photos de la planète Mars que nous avons pu voir sur les écrans de télévision du monde entier aient ravivé dans nos cœurs et nos esprits le prodige de l'exploration spatiale et aient renforcé la détermination de chacun à conserver le monde immaculé de l'espace comme lieu de paix pour tous les temps et pour tous les peuples du monde. La présentation annuelle d'un projet de résolution sur ce sujet devant la Première Commission et l'appui quasi universel des principes qu'il contient ont, selon nous, eu l'effet salutaire d'accorder à ces objectifs le statut de droit coutumier.

Notre attitude à l'égard du désarmement repose sur le fait que nous croyons au multilatéralisme car il va particulièrement dans le sens des intérêts des petits États. Nous sommes convaincus que des mesures positives, même limitées, peuvent avoir un effet multiplicateur. À cet égard, nous sommes heureux de faire savoir que, le 24 septembre 2004, l'Honorable Lakshman Kadirgamar, Ministre des affaires étrangères, a déposé les instruments officiels pour l'adhésion de Sri Lanka à la Conférence des Nations Unies sur l'interdiction et la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérés comme produisant des effets traumatiques excessifs. En même temps qu'il a adhéré à la Convention, Sri Lanka est devenue partie au Protocole amendé II et aux Protocoles III et IV à cet instrument.

En outre, à la première Conférence d'examen des États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines, qui doit se tenir à Nairobi, Sri Lanka présentera, sur une base volontaire, un rapport au titre de l'article 7 de la Convention.

Les mesures en cours sont une nouvelle preuve de l'attachement indéfectible de Sri Lanka à la promotion du droit humanitaire et de son engagement constructif constant avec la communauté internationale à l'égard de la question des mines terrestres. Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement de Sri Lanka et les Tigres de la libération de Tamil Eelam, en février 2002, notre Gouvernement a entrepris un vaste programme d'action humanitaire contre les mines, avec pour objectif plus large de faire de Sri Lanka un pays exempt de mines d'ici à 2006.

L'armée sri lankaise a été la première à s'engager dans les activités de déminage du pays et elle y a joué

un rôle de premier plan. Grâce aux programmes d'action en cours contre les mines, le nombre d'accidents liés à ces explosifs a diminué de moitié et des centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont pu regagner leurs foyers. Ces mesures assurent une protection à la population civile ainsi qu'aux missions des Nations Unies et autres missions humanitaires opérant dans les zones touchées par les conflits. Nous nous félicitons également de l'action entreprise par la communauté internationale pour inciter les parties non étatiques à signer l'Acte d'engagement, ce qui faciliterait l'adhésion de Sri Lanka à la Convention d'Ottawa.

Si l'on accorde aujourd'hui une grande attention aux dangers des armes de destruction massive et à leur prolifération, il convient de mentionner que ce sont surtout les armes légères qui menacent le plus grand nombre de personnes dans les zones de conflit. Nous prenons une part active aux efforts internationaux pour combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, comme adopté à la Conférence des Nations Unies de 2001 et aux réunions de suivi, notamment aux travaux les plus récents sur le traçage et le marquage. Nous sommes d'accord pour circonscrire la fourniture d'armes légères aux Gouvernements ou aux entités dûment autorisées et de placer les transferts d'armes sous contrôle national, régional et international afin de prévenir leur transfert illicite vers des groupes terroristes.

Rappelons que, cette année, l'Ambassadeur Jaap Ramaker, des Pays-Bas, a informé la Conférence du désarmement que, doté de 172 signatures, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est en train de parvenir à l'universalité, avec un nombre de ratifications en constante augmentation malgré certains obstacles. C'est là une bonne nouvelle. De même, nous nous félicitons du nombre croissant de ratifications de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention des armes biologique et à toxines.

Nous évoquerons plus tard sur la question relative à l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. Notre intervention de ce jour a été aussi brève que possible afin de nous conformer aux exhortations du Président de la Commission.

M. Koh (Singapour) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux précédents orateurs pour vous féliciter de votre

élection. Nous vous assurons du plein appui de notre délégation pour mener à bien les travaux de la présente session. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au précédent Président, l'Ambassadeur Jarmo Sareva, de Finlande, pour le travail efficace qu'il a accompli pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

À certains égards, nous vivons dans la meilleure des époques grâce aux progrès technologiques et à l'élargissement de la mondialisation qui apportent de nombreux changements positifs, notamment pour ce qui est de la croissance économique et d'un mode de vie amélioré pour de nombreux pays. À d'autres égards, cette époque est la pire car les mêmes forces motrices sont porteuses de nouvelles menaces et de fragilité qui touchent chacun de nous, riche ou pauvre, fort ou faible.

La Première Commission est l'instance multilatérale appropriée pour traiter les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et au désarmement. Aujourd'hui, j'aimerais voir la Première Commission s'intéresser au contre-terrorisme. Pour Singapour, le terrorisme est l'une des plus graves menaces posées au monde dans lequel nous vivons. Malgré les nombreuses mesures prises par la communauté mondiale à la suite des terrifiantes attaques terroristes du 11 septembre 2001, notre planète n'est guère devenu un lieu plus sûr. Récemment, le monde est resté impuissant lorsque des terroristes ont tué plus de 330 personnes – des enfants pour plus de la moitié – de sang-froid dans une école, à Beslan. Ce drame s'est déroulé après la perte de centaines de vies de civils lors d'attaques terroristes contre la station touristique idyllique de Bali et contre la ville si animée de Madrid. Des attaques terroristes se sont également produites ailleurs, trop nombreuses pour être mentionnées.

Il est certain que nous devons vivre désormais avec la menace du terrorisme. L'absence de morale et de retenue laisse à penser que l'ampleur des violences infligées par le terrorisme est sans limite. La menace du terrorisme est encore accrue par le risque de la prolifération d'armes de destruction massive. Il est de plus en plus évident que les terroristes cherchent à acquérir des armes chimiques, biologiques et radiologiques, et ce constat est fort inquiétant.

En tant que petit pays, Singapour estime qu'il est vital pour sa sécurité d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes pleinement conscients du danger posé par des terroristes recourant à l'emploi de telles armes. Une seule attaque chimique ou biologique aurait des conséquences catastrophiques pour la nation tout entière. De même, une attaque nucléaire signifierait la disparition physique de Singapour. Il ne s'agit pas de théorie ou d'exagération. Il s'agit de l'aspect irréversible d'un tel scénario car une seule attaque suffirait à rayer Singapour de la carte.

Nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour préserver la sécurité de Singapour. Dans son souci de lutter contre le terrorisme et d'enrayer la prolifération des armes de destruction massive, Singapour a promulgué des lois et règlements appropriés. Nous avons également renforcé nos régimes de contrôle des exportations. Nous travaillons à l'accroissement des mesures de contre-terrorisme dans des instances multilatérales telles que le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation maritime internationale.

Singapour appuie sans réserve les initiatives internationales destinées à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, notamment celles de la Proliferation Security Initiative, qui est l'un des moyens concrets de mettre de telles armes hors de portée de groupes terroristes. Cela va dans le sens de ferme la position de Singapour dans sa lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et contre le terrorisme mondial et régional.

Hormis les nouvelles menaces de terrorisme international, des conflits régionaux continuent de menacer la vie des peuples dans plusieurs régions du globe. Nombre de ces conflits sont de nature intra-étatique plutôt qu'interétatiques. Ils sont alimentés par le commerce illicite des armes légères avec pour corollaire des milliers de vies perdues chaque année et davantage de milliers de personnes déplacées. Inévitablement ces conflits mènent à la destruction d'économies viables, qui conduit à l'affaiblissement des États et à la déstabilisation des régions environnantes. C'est là un terrain fertile pour nourrir l'extrémisme et le terrorisme. À cet égard, Singapour appuie les efforts des Nations Unies pour renforcer la coopération internationale afin de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères.

À notre avis, les questions du désarmement, de la non-prolifération et du terrorisme sont liées. Les Nations Unies devront continuer de jouer un rôle central à l'égard de ces questions, notamment pour ce qui est du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, Singapour appelle toutes les parties à faire preuve de souplesse pour résoudre leurs différends afin que de réels progrès puissent être réalisés dans ces domaines. Singapour appuie la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui réaffirme que la prolifération des armes de destruction massive constitue une menace à la paix et à la stabilité internationales. Nous demandons également l'adhésion universelle aux traités multilatéraux sur la maîtrise des armes et sur la non-prolifération, tels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines.

Chaque année, nous nous réunissons ici pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission dans le but de trouver les moyens d'aller de l'avant dans les domaines qui nous tiennent à cœur. Chaque année, quantité de projets de résolution sont adoptés sur des questions qui nous préoccupent tous vivement. Mais, en fin de compte, nous devons également nous demander à quoi ont servi ces projets de résolution sinon à refléter les positions bien connues des différentes délégations. Après tout travail que nous faisons pour les élaborer, ces projets de résolution ont-ils été appliqués ou ont-ils permis d'agir? Ont-ils abouti à des résultats tangibles? Un observateur extérieur pourrait avoir l'impression que nous nous contentons, année après année, d'examiner des projets de résolution avec bien peu de résultats concrets.

Les menaces auxquelles le monde fait face sont graves et nécessitent d'être traitées dans l'urgence. Plus nous tarderons à saisir ces questions, plus le coût sera lourd. De nombreux appels ont été lancés pour la réforme et la revitalisation de l'Organisation, notamment des travaux de la Première Commission. Comme pour la plupart des questions, le succès dépend essentiellement de la volonté politique : volonté politique d'accepter certains compromis, d'adopter une position plus souple et de mieux comprendre les difficultés des autres. Il est réconfortant de constater que, dans le but d'améliorer l'efficacité de ses travaux, la Commission a décidé d'adopter de nombreuses mesures examinées à la précédente session. J'espère,

comme l'a souligné le Président dans ses observations liminaires, il y a quelques jours, que ces mesures deviendront effectives et nous permettront de jeter les bases d'une solution durable et complète aux défis à la sécurité que nous connaissons.

En chinois le substantif « crise » est forgé de deux mots : « danger » et « chance ». Lorsque le danger se tapit dans l'ombre, les Chinois estiment qu'il existe une chance. Le monde inquiétant dans lequel nous vivons aujourd'hui nous fournit peut-être une occasion en or de façonner collectivement le monde selon les idéaux de l'Organisation des Nations Unies, que nous chérissons tous.

M. Bouchaara (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de vous assurer du plein soutien de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Je souhaite aussi, à cette occasion, présenter, au nom de la délégation marocaine, mes sincères condoléances à nos amis et collègues de la délégation de l'Égypte à la suite de l'attentat de Taba survenu hier. Nous sommes de tout cœur avec nos amis égyptiens dans cette douloureuse circonstance. Mes condoléances s'adressent également aux familles des ressortissants d'autres pays touchés par ce tragique événement.

La Première Commission de l'Assemblée générale a-t-elle pu s'adapter aux changements internationaux survenus depuis la fin de la guerre froide? Dans ce domaine, reconnaissons-le, la nature de nos débats, le mode de fonctionnement de la Première Commission mais aussi les lignes de fracture dans nos discussions sont le reflet d'un monde qui, en définitive, n'existe plus. Une réforme s'impose. Celle-ci doit tenir compte de la nature du mandat de la Première Commission, qui a trait à la fois au désarmement et à la sécurité internationale. Ces deux aspects, désarmement et sécurité internationale, sont intimement liés. La délégation marocaine est disposée à participer de façon constructive à tout exercice visant à rationaliser et moderniser les méthodes de travail de la Première Commission afin de permettre à cet organe de jouer pleinement son rôle.

L'année 2004 aura été, à bien des égards, l'année des occasions manquées en matière de désarmement et de non-prolifération. La Commission du désarmement

n'a pas pu adopter son ordre du jour, le Comité préparatoire de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) n'a pas été en mesure d'adopter l'ordre du jour de la Conférence d'examen de 2005, de même, le Groupe d'experts sur la question des missiles n'est pas parvenu à adopter par consensus son rapport.

Ces difficultés ne doivent pas pour autant nous décourager. Des motifs de satisfaction ont pu être enregistrés par ailleurs. La Conférence du désarmement n'a toujours pas pu s'engager dans une dynamique de négociation mais elle a réussi, sous la présidence du Maroc, à tenir un premier échange de vues sur les thèmes additionnels et nouveaux liés à l'ordre du jour de la Conférence, et qui constituent autant de nouveaux défis pour la communauté internationale. De même, le lancement avec succès des négociations sur un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères doit se poursuivre en vue d'une conclusion, nous le souhaitons, en juin 2005. Enfin, le nombre croissant d'États – 115 à ce jour – ayant souscrit au Code de La Haye sur la lutte contre la prolifération des missiles balistiques témoigne de la volonté de la communauté internationale d'agir collectivement sur une question importante pour la sécurité internationale.

Les risques de terrorisme nucléaire, chimique, biologique ou radiologique ne doivent pas être sous-estimés. Ils sont difficiles à évaluer, mais ils ne peuvent être ignorés. Ces défis nouveaux exigent des réponses appropriées. Il est important que les instruments internationaux existants soient respectés. Il est essentiel également de les renforcer pour tenir compte de la gravité de ces menaces nouvelles. Le Royaume du Maroc souhaite rappeler, en tant qu'État partie au TNP, l'importance fondamentale de ce traité pour la paix et la sécurité internationales. Il est important de préserver et de renforcer cet instrument international qui constitue toujours la pierre angulaire du régime international de non-prolifération. De même, mon pays souhaite plaider à nouveau pour une adhésion universelle à ce traité.

Le Maroc demeure préoccupé par la situation au Moyen-Orient. Il est regrettable de constater que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient se heurte à l'opposition d'Israël, qui n'est toujours pas partie au TNP et refuse de soumettre ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Outre l'universalité du TNP, il est important que les Puissances nucléaires respectent leurs engagements, notamment en matière de désarmement nucléaire. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent, pour leur part, pleinement respecter leurs engagements s'agissant de la non-prolifération nucléaire. Dans cet esprit, le Royaume du Maroc a procédé, le 22 septembre 2004, à la signature du Protocole additionnel de l'AIEA. La signature de ce protocole illustre l'engagement de mon pays à soutenir les efforts internationaux de lutte contre la prolifération nucléaire. Le Maroc souhaite également réitérer l'importance d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – instrument essentiel pour la paix et la sécurité internationales.

Nous exprimons à nouveau notre soutien à l'ouverture de négociations sur la conclusion d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

Sur un plan régional, la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne passent nécessairement par une réduction des inégalités entre les rives nord et sud, seule à même de favoriser l'émergence d'une coprosperité et d'un développement durable dans cette région qui nous est chère. Cela passe aussi par l'édification d'un Maghreb uni, solidaire et respectueux de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ses États membres.

En conclusion, l'année 2004 aura certes été d'une certaine façon l'année des occasions manquées. L'année 2005 sera marquée par d'importants événements : Conférence d'examen du TNP, conclusion d'un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères, réunion biennale de suivi du Programme d'action de 2001 des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce des armes légères sous tous ses aspects, et soixantième anniversaire des Nations Unies. Ces événements importants constitueront autant d'occasions de donner un souffle nouveau au désarmement multilatéral. Il nous appartiendra collectivement d'être à la hauteur des attentes de la communauté internationale.

M^{me} Nuñez de Odremán (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation vénézuélienne, je tiens à vous exprimer nos sincères félicitations, à vous le représentant d'un pays membre ami du Groupe des États d'Amérique latine et

des Caraïbes, pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session. Nous vous assurons de notre entière coopération et vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

Ma délégation se rallie à l'intervention faite par le représentant du Brésil au nom du Groupe de Rio. Cependant, nous souhaiterions soulever quelques points relatifs au désarmement, et qui intéressent tout particulièrement le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela.

Le Venezuela a toujours appuyé le multilatéralisme, notamment le rôle des Nations Unies en matière de désarmement et de sécurité internationale. Nous accordons la plus haute importance aux questions telles que la réalisation du désarmement nucléaire général et complet, l'interdiction complète de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques, la non-prolifération et l'élimination des armes de destruction massive, l'éradication du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'élimination des mines antipersonnel, et les utilisations de l'espace à des fins pacifiques.

Le Venezuela est un pays épris de paix, comme le démontre son ferme appui aux initiatives sous-régionales, régionales, hémisphériques et internationales en faveur du désarmement et de la sécurité. Selon nous, la notion de sécurité aux niveaux national et mondial est nécessairement liée au respect des droits de l'homme et au bien-être social de tous les habitants des États qui constituent la communauté internationale.

L'action que nous menons à l'échelle internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité est conforme aux directives de politique étrangère consacrées dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, la loi organique sur la sécurité et la défense de la nation et le plan de développement économique et social de 2001-2007. Parmi ces directives, nous citerons la promotion d'un monde multipolaire, l'incitation à la coopération avec les pays en développement, l'encouragement à la confiance et à la sécurité régionales et la mise en œuvre d'un régime complet de sécurité à l'échelle de l'hémisphère caractérisé par une approche multidimensionnelle. À cet égard, nous voudrions souligner les actions concrètes suivantes.

En ce qui concerne la sécurité régionale, le Venezuela s'est associé à la Déclaration de Quito sur l'Établissement et le développement d'une zone de paix andine, adoptée au Quinzième conseil présidentiel andin, en juillet 2004.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire, en septembre 2003 nous avons terminé l'installation au Venezuela de deux antennes fournies par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et qui font partie d'un réseau mondial de surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Venezuela a également répondu à la convocation du premier séminaire régional de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour la formation des opérateurs et du personnel des centres de données, tenue à Caracas en juin 2004. Une réunion régionale de leurs homologues nationaux en vue d'une coopération technique avec l'AIEA pour le cycle 2004-2006 doit se tenir dans l'île Marguerite cette année.

Quant aux armes chimiques, entre novembre 2003 et mai 2004 le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a coordonné des réunions interinstitutionnelles afin d'analyser le projet de décret visant à la création d'une autorité nationale pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Ce document est maintenant soumis à l'examen du Ministre de la justice. En juin 2004, de nombreux industriels sont intervenus devant l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye au sujet de l'importation et de l'exportation de certains produits chimiques. Des déclarations ont également porté sur les activités de production de substances chimiques au cours de la période 1999-2003.

Concernant la lutte contre le commerce illicite des armes légères, nous sommes préoccupés, comme le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement l'a souligné, par l'augmentation et le flux illégal de ces armes, qui sont devenues des armes de destruction massive. En juillet 2004, le Venezuela a préparé un rapport sur sa propre mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite sous tous ses aspects. Nous devons également faire savoir que, entre mars 2003 et juillet 2004, le Ministre de la défense a fait procéder à l'élimination de 63.326 armes légères détenues ou utilisées illégalement et, en avril 2004, il a suspendu l'importation d'armes à feu afin de mettre à

jour notre registre des armes classiques et notre système de contrôle.

À propos des mines antipersonnel, le Venezuela appuie l'action de la communauté internationale visant à détruire et éliminer ces armes. En septembre 2003, nous avons achevé la destruction de 47.189 mines antipersonnel dans les arsenaux des forces armées nationales. Cette année, nous avons décidé de réduire à 1.000 le nombre de mines maintenues pour les besoins de la formation. De même, mon pays a participé à la Conférence régionale des Amériques consacrée à l'action contre les mines, qui s'est tenue à Quito, Equateur, en août 2004.

Dans le domaine du désarmement et du droit humanitaire international, en octobre 2003, le Ministre des affaires étrangères a autorisé des mesures nationales pour permettre l'adhésion du Venezuela à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et à ses Protocoles I, II et III. En avril 2004, nous avons finalisé un projet de décret sur la création de l'agence aérospatiale vénézuélienne et espérons que notre pays pourra ainsi profiter des utilisations pacifiques de l'espace. Nous continuons de penser que l'espace devrait être déclaré patrimoine commun de l'humanité.

La paix et la sécurité sont des valeurs universelles que tout État est tenu de garantir. Nous appuyons les travaux du mécanisme de désarmement et notamment ses principales instances, telles la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, et nous souhaitons vivement que soit surmontée l'impasse actuelle, ce qui permettrait l'instauration de débats réels afin de trouver une formule multilatérale de consensus propre à encourager le désarmement général et complet sous tous ses aspects.

Pour terminer, le Venezuela continue de manifester sa vocation pacifique, de participer aux activités dans le domaine du désarmement et de la sécurité afin de promouvoir un monde multipolaire et d'œuvrer au sein du système des Nations Unies pour instaurer un monde plus juste, pacifique et sûr.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à vous féliciter pour votre accession à présidence de la Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. J'exprime ma sincère

reconnaissance à l'Ambassadeur Jarmo Sareva, de Finlande, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la Commission au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

L'évolution intervenue dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale en 2004 peut être décrite comme une conjugaison de progrès, de stagnation et de revers. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), le Secrétaire général nous a fourni une excellente évaluation de la situation actuelle en ce qui concerne les efforts menés, au cours de l'année dernière, dans le domaine du désarmement multilatéral. Il a déclaré notamment que plusieurs défis restent encore à relever et que s'ils n'étaient pas surmontés, ils pourraient saper la paix et la sécurité internationales et accroître le risque de nouveaux recours à la force unilatérale ou préventive. Il s'agit notamment de

« la lenteur des progrès réalisés vers l'élimination de ces armes, les violations des engagements en matière de non-prolifération, les preuves de l'existence d'un réseau nucléaire clandestin et la menace terroriste » (A/59/1, par. 69)

Ma délégation souscrit aux propos du Secrétaire général.

Il est essentiel que des conditions favorables soient créées pour permettre au processus de désarmement mondial d'aller de l'avant. À cet égard, tous les États devraient se conformer strictement aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Tout acte faisant fi de ces dispositions et qui est donc incompatible avec les principes du droit international aurait des conséquences néfastes sur les efforts des conséquences néfastes sur les efforts réels en cours dans le domaine du désarmement. La Malaisie souligne l'importance vitale du multilatéralisme et des solutions multilatéralement convenues en matière de désarmement et de sécurité internationale.

En sa qualité de Présidente en exercice du Mouvement des non-alignés, la Malaisie continue de souscrire pleinement à la position de principe établie de longue date du Mouvement des non-alignés dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Les déclarations faites par les Chefs d'État et de Gouvernement du Mouvement des non-alignés sur cette question à leur treizième Sommet tenu à Kuala-Lumpur, en février 2003, et plus récemment renouvelées par les ministres des Affaires étrangères du

Mouvement des non-alignés à leur quatorzième conférence ministérielle organisée à Durban, le 11 août 2004, demeureront la feuille de route pour la Malaisie et les pays membres du Mouvement des non-alignés. Le Mouvement continuera d'être à l'avant-garde de la campagne mondiale pour l'élimination complète des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires.

Au cours de l'année, nous avons dû constater l'impossibilité de la Conférence du désarmement à entamer tout travail de fond. Nous espérons que cette instance pourra, sans tarder, reprendre son rôle important de négociations en vue de nouveaux accords portant sur la maîtrise des armements et le désarmement, l'accent étant mis sur l'élimination des armes de destruction massive. De même, l'impossibilité de la Commission du désarmement à se mettre d'accord, cette année, sur un ordre du jour pour sa session, est un autre revers pour les actions multilatérales entreprises en matière de désarmement.

Face à cette situation, ma délégation éprouve un sentiment de découragement. Ces deux importants mécanismes de désarmement devraient pouvoir surmonter ces obstacles pour faire évoluer le processus. Monsieur le Président, la Malaisie approuve votre assertion selon laquelle la Première Commission se doit de réaffirmer la nécessité urgente de progresser sur les questions de fond et de définir des initiatives concrètes pour traiter les problèmes de sécurité de tous les États Membres.

Je rappellerai que le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement souligne que le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace est l'objectif ultime des efforts multilatéraux de désarmement. Cet objectif est loin d'être atteint. Les États Membres des Nations Unies ont reconnu, lors de la session extraordinaire, que les armes nucléaires constituaient le plus grand danger pour l'humanité et la survie de la civilisation humaine. Aujourd'hui, tous les États sont pleinement d'accord avec cette conclusion à laquelle nous étions parvenus il y a près de trois décennies. La prolifération des armes de destruction massive est sans aucun doute une menace à la paix et la sécurité internationales. Plus important encore, nous ne devons pas oublier que l'existence de ces armes est en soi une menace à la survie de l'humanité et de notre planète.

Le désarmement et la non-prolifération devraient se poursuivre de pair, de façon à se renforcer mutuellement. La Malaisie demande de nouveau à tous les États dotés d'armes nucléaires de respecter leurs engagements ayant trait à la réduction substantielle de leurs arsenaux nucléaires, conduisant au désarmement nucléaire. Selon nous, la question du non-respect s'applique et au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires ont l'impérieux devoir d'appliquer l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les 13 mesures concrètes définies par la Conférence d'examen du TNP de 2000 pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire ont permis d'établir un cadre réalisable pour le désarmement nucléaire. La mise en pratique de ces mesures ainsi que d'autres décisions de la Conférence d'examen du TNP de 2000 est encore plus importante du fait que le recours aux matériels et technologies des armes de destruction massive par des terroristes n'est plus un danger lointain. La Malaisie attend avec intérêt la Conférence d'examen du TNP l'année prochaine, à l'issue de laquelle les États parties devraient démontrer, par des actes concrets plutôt que par des paroles, que le TNP peut résister à l'épreuve du temps en servant les intérêts de sécurité de tous ses États parties.

L'intégrité du TNP doit être maintenue. Tous les engagements et obligations des États parties doivent être respectés et remplis. La Conférence d'examen de 2005 sera l'occasion de traiter de façon efficace les multiples questions liées aux trois piliers sur lesquels repose le TNP. La Malaisie souhaite travailler avec d'autres États parties au TNP à la Conférence d'examen de 2005 pour parvenir à une conclusion positive et équilibrée dans un esprit de compromis et de compréhension mutuelle.

La Malaisie souscrit sans réserve à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier. La délégation malaise continuera d'œuvrer avec ses collègues au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour que se réalise notre aspiration de voir accepter l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Mon pays continuera d'appuyer la création de telles zones dans d'autres régions du monde, notamment dans celle du Moyen-Orient. À cet égard, la Malaisie se félicite de la récente décision de la Jamahiriya arabe libyenne de

renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive.

La Malaisie se félicite également de l'annonce de la République populaire démocratique de Corée, faite il y a peu, de geler son programme d'armes nucléaires en tant que tentative de conciliation pour permettre aux pourparlers à six de progresser. Nous espérons que les parties intéressées pourront réagir favorablement à ce geste. Pays situé dans la région de l'Asie de l'Est, la Malaisie souhaite la conclusion fructueuse des efforts bilatéraux et multilatéraux en cours pour traiter de la question nucléaire sur la péninsule coréenne. Cela contribuerait certainement à assurer un climat de paix, de sécurité et de stabilité dans la région de l'Asie de l'Est et dans le monde entier.

La Malaisie continuera d'œuvrer avec d'autres pays partageant les mêmes aspirations afin de mener l'action de suivi de la résolution de l'Assemblée générale portant sur l'avis consultatif de la Cour internationale de justice au sujet de la légalité de la menace et de l'emploi d'armes nucléaires. Nous présenterons prochainement devant la Commission un projet de résolution sur ce sujet.

S'agissant de la question de la vérification et des mesures d'application relatives aux armes de destruction massive, la Malaisie partage les vues de nombreux pays selon lesquelles les mécanismes multilatéraux actuels fondés sur des traités, tels ceux relevant de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, peuvent être renforcés sans recourir à d'autres moyens, comme celui d'en appeler au Conseil de sécurité. Il est évident que si la volonté politique nécessaire existe, ces mécanismes pourront fonctionner de manière équitable, équilibrée et non discriminatoire, en tenant compte des intérêts de chacun. Selon nous, la totale adhésion des États parties à toutes les dispositions des traités et conventions internationaux de désarmement est la seule attitude possible à l'égard du désarmement multilatéral et de la prévention des activités de prolifération.

L'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaire est essentielle. En attendant son entrée en vigueur, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent maintenir le moratoire actuel sur les essais nucléaires. De même, la Malaisie aspire à l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et espère que la Convention sur les

armes biologiques sera prochainement renforcée grâce à un mécanisme de vérification.

Les défis et menaces posés par le commerce illicite des armes légères doivent être pris au sérieux. Ils doivent être notre préoccupation commune et ne doivent pas se limiter aux pays ou régions où des conflits se sont produits ou sont en cours. À cet égard, plusieurs actions menées actuellement sont de la plus grande importance. Nous devrions travailler collectivement à la mise en œuvre efficace du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous devrions œuvrer également pour assurer un résultat positif aux débats du Groupe de travail à composition non limitée sur le traçage des armes légères et faire connaître nos vues lors des larges consultations sur de nouvelles mesures propres à renforcer la coopération internationale afin de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères.

L'année prochaine, lorsque que nous célébrerons le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devrions émettre de nouvelles idées sur les initiatives à prendre au niveau international en matière de désarmement et de sécurité internationale. En effet, la paix et la sécurité internationales ne peuvent être pleinement maintenues sans progrès importants dans le domaine du désarmement. La communauté internationale dispose déjà des outils nécessaires pour faire avancer le processus de désarmement. Ce qu'il faut c'est renforcer les mécanismes de désarmement fondés sur les traités avec le plein appui et la volonté politique des États. Sans la volonté politique nécessaire, il ne peut y avoir de solution véritable aux problèmes du désarmement international. Il est temps de nous réorienter vers l'objectif commun, à savoir le désarmement général et complet.

M. Choisure (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je vous assure du plein soutien de ma délégation. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

À la fin de la guerre froide, l'humanité forgeait de grands espoirs en une nouvelle ère – une ère de paix mondiale durable de partenariat international efficace permettant l'élimination des armes nucléaires et autres

armes de destruction massive. La réalité contraste singulièrement avec ses espoirs. Des plans sont en cours pour la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et des milliers d'autres armes sont conservées par leurs détenteurs. Les seuils d'utilisation, même contre des États non nucléaires, ont été abaissés et le nombre d'importants instruments internationaux dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements sont de plus en plus mis sur la touche. En outre, étant donné la menace accrue d'une prolifération des armes de destruction massive et le danger de leur possible acquisition par des acteurs non étatiques et des groupes terroristes, la communauté internationale se doit d'entreprendre des actions concertées pour répondre à ces défis.

Au cours des dernières années et depuis plus longtemps encore, la communauté internationale a été essentiellement préoccupée par la guerre contre le terrorisme, par la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et a effectué d'importants progrès dans ce sens. La Libye a volontairement décidé d'abandonner tous ses programmes d'armes de destruction massive et la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée a été mise sur les rails d'une solution pacifique et négociée.

La Mongolie se félicite de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, décision significative en vue d'enrayer la prolifération des armes de destruction massive. De même, elle estime que les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre des mesures allant dans le même sens en matière de désarmement nucléaire.

Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), seul instrument de négociations juridiquement contraignant dont dispose la communauté internationale et, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, doit être mis en œuvre dans son intégralité. À l'instar des précédents orateurs, ma délégation entend réaffirmer que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus qui se renforcent mutuellement. La Mongolie est favorable à la pleine application des 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

La rapide entrée en vigueur et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doivent donc être notre première priorité. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, comme

son texte le rappelle, est une « mesure importante dans la réalisation d'un processus systématique en vue de parvenir au désarmement nucléaire ». De même, la cessation de tous les essais nucléaires constitue une mesure efficace de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous ses aspects en enrayant la mise au point et l'amélioration qualitative des armes nucléaires et en mettant un terme à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires perfectionnées.

Les moratoires décidés volontairement sur les essais nucléaires sont extrêmement importants. Néanmoins, ces mesures unilatérales ne peuvent et ne doivent pas se substituer à un engagement juridique contraignant et pleinement vérifiable par la signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument le feront le plus rapidement possible.

La Mongolie est également favorable à l'ouverture rapide de négociations en vue de la création d'un instrument multilatéral, sans condition et juridiquement contraignant, sur les garanties de sécurité négative aux États parties au TNP et non dotés d'armes nucléaires ainsi que de négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles.

Conformément à sa politique de non-prolifération nucléaire et de désarmement, la Mongolie a constamment défendu avec vigueur le principe de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Mon Gouvernement, pour sa part, poursuivra son action pour institutionnaliser au niveau international son statut d'État exempt d'armes nucléaires, déclaré en 1992, et projette d'entamer des consultations dans un avenir proche sur la conclusion d'un traité trilatéral pertinent avec nos deux voisins immédiats, la République populaire de Chine et la Fédération de Russie. Nul doute que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, internationalement reconnu et juridiquement contraignant, pourrait contribuer à assurer la paix et la sécurité dans la région de l'Asie du Nord-Est et au-delà.

Cette année encore, la Mongolie, présentera un projet de résolution biennal sur son statut de sécurité internationale et de zone exempte d'armes nucléaires traduisant les récentes évolutions, et nous espérons que ce texte sera adopté par consensus, comme cela été le cas lors précédentes sessions.

La Mongolie tient beaucoup à la convocation, l'année prochaine, de la Conférence d'examen du TNP en tant qu'instance appropriée pour examiner les progrès effectués dans chacun des aspects du Traité et pour faire des recommandations définissant dans les grandes lignes une stratégie de non-prolifération mondiale et de désarmement pour les années à venir. Bien que les perspectives ne soient guère encourageantes pour la Conférence étant donné le manque de résultat de la dernière réunion du Comité préparatoire, nous espérons que les États parties au Traité feront preuve de volonté politique, d'engagement et de détermination pour préserver et renforcer le TNP.

Il est essentiel de mettre fin à la paralysie de la Conférence du désarmement. En tant que membre de la Conférence, la Mongolie estime totalement inacceptable que le seul organe multilatéral de négociations en matière de désarmement soit dans une impasse depuis huit années consécutives sans avoir pu s'entendre sur un programme de travail. La Mongolie s'intéresse également vivement aux travaux de la Commission du désarmement et constate avec regret qu'elle a récemment suivi l'exemple de la Conférence du désarmement et se trouve elle aussi à l'état léthargique, incapable de pouvoir se mettre d'accord sur son ordre du jour.

Compte tenu de tous ces éléments, la Première Commission devrait, au cours de la présente session, avoir pour objectif d'aider la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement à sortir de l'impasse en tirant parti de sa position unique en tant qu'instance la plus représentative pour débattre et échanger des vues sur les questions concernant la sécurité internationale et le désarmement. Nous appelons les parties intéressées à faire montre de la plus grande souplesse et d'une réelle volonté politique pour permettre de mettre fin à cette situation absurde.

Pour terminer, je pense que les initiatives en vue de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale auront nécessairement une incidence sur la Première Commission en tant que Grande Commission de l'Assemblée générale. Effectivement, il y a lieu d'améliorer l'efficacité et les méthodes de travail de la Commission, conformément au processus global engagé en vertu des résolutions 58/126 et 58/316. La délégation mongole est certaine, Monsieur le Président, que sous votre direction avisée, la Commission

accomplira avec succès cette mission et d'autres tout aussi importantes.

M. Kafando (Burkina Faso): Monsieur le Président, ma délégation voudrait, avant toute chose, vous présenter ses très vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

De même, je tiens à exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jarmo Sareva, pour le tact avec lequel il a conduit nos débats tout au long de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je ne saurais passer sous silence la contribution du Secrétaire général adjoint, Nobuyasu Abe, depuis son arrivée à la tête du Département des affaires de désarmement. Son adresse, à cet égard, à la Commission a été très édifiante.

Les travaux de notre Commission se déroulent alors que la paix et la sécurité internationales suscitent les plus vives inquiétudes, d'autant plus que la tentation de l'unilatéralisme reste forte, alors même que tout indique que l'unique voie pour le règlement des conflits demeure la concertation multilatérale. De surcroît, ni la fin de la guerre froide, ni les efforts tendant à dissuader la fabrication des armes de destruction massive et à réglementer celle des armes classiques n'ont, à aucun moment, ébranlé la capacité militaire des États, notamment dans le domaine nucléaire.

Loin s'en faut, on assiste même à une autre forme d'équilibre de la terreur caractérisé par l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive comme les armes biologiques et chimiques, si ce n'est pas la mise en service d'armes plus perfectionnées souvent appelées « armes intelligentes », toutes capables d'anéantir l'humanité.

Beaucoup l'ont affirmé avant moi, la course aux armements est motivée et favorisée avant tout par la méfiance des uns à l'égard des autres et par l'hégémonisme qui, comme chacun le sait, sous-entend à la fois le désir de puissance et la recherche d'intérêts économiques. Il nous faudra dès lors cultiver de nouvelles vertus à même de renverser cette tendance. Pour ma délégation cela reste possible à condition que nous travaillions à remettre sur les rails la Conférence du désarmement autour d'un ordre du jour conforme

aux attentes de la majorité de nos États. Par ailleurs, nous gagnerions à renforcer la mise en œuvre des mesures de garanties prescrites dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à ouvrir notamment nos installations au contrôle de cet organisme.

An niveau mondial, il conviendrait de renforcer les initiatives pour créer des zones de paix et de sécurité exemptes d'armes nucléaires, à l'instar de celles suscitées par le Traité de Pelindaba et autres. C'est seulement en renforçant toutes ces mesures que nous pourrions mettre fin à la prolifération des armes et éviter par là que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de terroristes.

Mais la question des armes légères est tout aussi préoccupante et inquiétante. Je ne reviendrai pas sur les causes et les effets de la prolifération et du commerce illicite des armes légères. Chacun de nous a encore présent à l'esprit les analyses pertinentes faites sur la question, ici même, aux Nations Unies, lors de la Conférence de juillet 2001. Cependant, je me permettrai de rappeler que le Programme d'action qui en est résulté est toujours en souffrance et attend donc d'être mis en œuvre.

Ma délégation voudrait tout de même se féliciter de la tenue effective de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur le traçage des armes légères illicite, à laquelle 106 pays ont pris part, marquant ainsi l'intérêt et l'espoir que suscitent pour eux les travaux dudit groupe. Une fois conclu, l'instrument international de marquage et de traçage constituera un pas significatif vers l'éradication du commerce illicite des armes légères, vecteur de la prolifération actuelle.

Tout en encourageant cette démarche, il me semble également opportun de rappeler que plusieurs autres aspects, tels le courtage et la collecte d'armes déjà en circulation, demeurent en attente de solution. Dans ce sens, je voudrais en outre indiquer que la question des mines antipersonnel constitue tout autant pour mon pays une question d'urgence. Tout en nous réjouissant des conclusions de la réunion tenue à Bangkok en 2003, nous osons espérer que celle prévue à Nairobi en décembre prochain permettra de mobiliser davantage la communauté internationale afin d'apporter des solutions idoines aux problèmes posés par les mines antipersonnel à travers le monde.

Le Burkina Faso souligne qu'il est impératif de redonner du souffle à la Commission du désarmement pour qu'elle s'attelle sérieusement à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Parallèlement, nos efforts devraient tendre vers le renforcement des traités relatifs aux zones de paix et une redynamisation des centres régionaux.

Pour ce qui nous concerne, et malgré la modestie de ses moyens, mon pays prend une part des plus actives à toutes les initiatives en faveur du désarmement, qu'elles soient internationales, régionales ou sous-régionales. Dans un environnement où l'insécurité fait de plus en plus cause commune avec la pauvreté, il est facile de comprendre qu'un pays comme le mien soit à l'avant-garde de toute action dont l'objectif est d'assurer la sécurité des populations. Et c'est dans cet esprit que nous sommes prêts à apporter une contribution active et constructive au succès des travaux de la Première Commission, sous votre égide, Monsieur le Président.

M. Issa (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter très sincèrement pour votre accession à la présidence de la Première Commission et, à travers vous, de présenter nos félicitations et nos remerciements aux autres membres du Bureau et au Secrétariat de la Commission. Nous souhaitons également la bienvenue à M^{me} Stoute, notre nouvelle Secrétaire, et remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Abe ainsi que ses collaborateurs pour leur souci constant d'assurer le succès des travaux de la Première Commission.

Il me semble approprié de commencer mon intervention en soulevant la question du moment, c'est-à-dire la rationalisation des travaux de la Première Commission. Je le fais car je constate que, malgré la complexité et l'importance de nos travaux, la discussion en cours ne reflète pas le même niveau de clarté lorsqu'il s'agit de ses buts et objectifs. En effet, la délégation égyptienne voudrait attirer l'attention sur le fait que l'efficacité et l'efficience ne devraient pas être les seuls critères d'évaluation des activités des Nations Unies dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Les efforts pour instaurer la paix et la sécurité internationales exigent de la ténacité si nous voulons parvenir à un consensus international de nature à garantir son succès. Avant de préparer des

recommandations sur la question de la rationalisation, il nous faut tenir compte de ses objectifs ultimes. La question ne peut être examinée ou résolue que si ses objectifs sont totalement clairs et agréés.

La Première Commission est l'instance internationale principale pour traiter les questions de la sécurité internationale et du désarmement. Cela est très important étant donné l'échec de la session de la Commission du désarmement, cette année. Il est donc essentiel de promouvoir, et non de réduire, le rôle et la contribution de la Commission. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agira d'établir l'ordre du jour relatif à la sécurité internationale et au désarmement, la délégation égyptienne rejettera toute mesure qui pourrait entraver les travaux de la Commission.

Je voudrais soulever un autre point extrêmement important, à savoir la pleine transparence qui doit prévaloir dans tous les débats de la Première Commission, notamment sur la question de la rationalisation de ses travaux.

Parler d'efficacité et de rationalisation m'amène à évoquer la Conférence du désarmement et son échec pour la septième année consécutive. Au cours des deux dernières années, la délégation sud-africaine a présenté des suggestions sur les causes de cet échec et les moyens d'y remédier. À cet égard, nous prenons note de la proposition de la délégation sud-africaine de suspendre les travaux jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé. Cette proposition pourrait nous aider à redresser la situation actuelle de la Conférence.

Pour nous, il est illogique de centrer exclusivement notre attention sur la rationalisation des travaux de la Première Commission qui, depuis cinquante-neuf ans, apporte une réelle contribution aux débats sur la sécurité internationale et le désarmement, alors que nous négligeons l'avenir de la Conférence du désarmement qui n'a tenu aucune séance de fond pendant sept années consécutives, et alors que nous continuons à allouer vainement des ressources financières et administratives à cette instance. Peut-être aurons-nous une idée plus précise de la question lorsque nous tiendrons nos débats sur la Conférence du désarmement à la présente session.

L'échec de la Commission préparatoire en vue de la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pourrait être un avertissement à la communauté internationale. Il s'agit d'un message clair dont il faut tenir compte. Les

défis auxquels doit faire face le régime de non-prolifération et de désarmement sont réellement dangereux et les États parties au TNP ne sont ni disposés à accepter des solutions superficielles à ces défis ni à faire des concessions sur leurs droits au titre du Traité ou en dehors de ce traité.

Dans son intervention, le représentant de la Suède, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, a parlé de l'impérieuse nécessité d'établir un juste équilibre entre les droits et les obligations juridiques au titre du TNP, et entre les obligations liées à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention du représentant de la Suède et à celles d'autres orateurs qui ont évoqué la crédibilité de cet équilibre. À cet égard, le représentant du Brésil a éloquemment passé en revue les différents aspects de l'équilibre juridique concernant le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La délégation égyptienne ne peut accepter l'idée que les obligations en matière de non-prolifération nucléaire soient complètement indépendantes de celles existant dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous réfutons l'idée qu'elles puissent être considérées comme distinctes de la nécessité de reconnaître le caractère mondial du TNP. L'universalité du TNP, notamment au Moyen-Orient, sera au premier rang des questions examinées au cours des prochaines années.

Je ne manquerai pas de féliciter sincèrement l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'action qu'elle a menée, notamment au cours des deux dernières années, pour répondre aux nombreux défis qui ont surgi en Asie de l'Est et au Moyen-Orient, ainsi que pour faire face aux difficultés survenues dans le domaine de la non-prolifération au niveau international. Je tiens à féliciter officiellement l'AIEA qui, dans le cadre de son mandat, a réussi à affirmer son rôle central en matière de non-prolifération et à renforcer sa crédibilité en tant qu'organe neutre et fiable. Nous saluons cette grande institution et son Directeur général.

Je voudrais brièvement évoquer deux défis auxquels doit faire face la communauté internationale : les missiles et le terrorisme.

Pour ce qui est des missiles, je constate que le Groupe d'experts chargé d'examiner cette question a échoué dans la préparation de son rapport de 2004. Cet échec non seulement souligne le caractère sensible de

la question mais également met en lumière un autre point saillant, à savoir que lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux problèmes internationaux, il est impossible d'imposer une formule particulière qui ne tiendrait pas compte des intérêts de sécurité de tous les États.

En ce qui concerne le terrorisme et son lien avec les armes de destruction massive, je prends note de l'adoption de la résolution 1540 (2004) que nous avons accueillie avec prudence. Cette prudence tient au fait que, selon nous, la légitimité requise pour une action internationale collective ne peut être assurée que si tous les États Membres des Nations Unies – en plus des Membres du Conseil de Sécurité – l'appuient et croient en ses objectifs. L'efficacité de la résolution 1540 (2004) sera donc évaluée non pas simplement du fait qu'elle émane du Conseil de sécurité mais de la façon dont les États Membres des Nations Unies respecteront leurs obligations à ce titre, et aussi en fonction du niveau d'équilibre dans la mise en œuvre de ses dispositions, à condition également que le Conseil de sécurité poursuive l'examen de la question de la non-prolifération dans son ensemble de façon équitable et sans double langage, que cette question soit liée aux États ou à des groupes terroristes.

Pour terminer, je voudrais parler de l'activité du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international pour permettre aux États de procéder, de manière appropriée et fiable, au marquage et au traçage des armes légères illicites. Le Groupe s'est réuni pour la première fois en juin dernier, et il est donc trop tôt pour évaluer son travail ou pour déterminer s'il va dans la bonne direction. Il est cependant évident, pour nous, que nous devrions faire preuve de prudence lorsque nous examinons les questions liées aux armes légères et qu'il faut un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable. Nous présenterons à la Commission nos vues détaillées sur cette question lors de l'examen du projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères.

M. Yao (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, pleinement de cœur et d'esprit avec les éminents orateurs qui m'ont précédé, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de notre Commission. Par sa position géographique, le Mexique ne pouvait qu'imprimer en vous le sens de la mesure et du compromis – atouts nécessaires à l'heureux aboutissement de nos travaux. Ma délégation qui s'en

réjouit à l'avance, vous donne, par ma voix, l'assurance de son entière disponibilité et de sa pleine coopération.

Je saisis cette occasion pour présenter les condoléances de ma délégation à l'Égypte à la suite du drame survenu dans le Sinaï égyptien.

S'associant sans réserve aux déclarations des Présidents du Mouvement des non-alignés et du Groupe des États africains, ma délégation souhaite lancer à nouveau un appel solennel pour accorder un intérêt élevé aux questions relatives à tous les types d'armes, qu'elles soient dites classiques ou de destruction massive, au désarmement et à la non-prolifération. Je lance également un appel à la promotion active, volontariste, collective et solidaire de l'universalisation des traités et conventions sur la non-prolifération et le désarmement par tous les États Membres des Nations Unies ainsi qu'à la mise en œuvre effective, sous contrôle de l'ONU, de ces instruments internationaux, à la promotion et à la défense obstinée du multilatéralisme en tout temps et en toutes circonstances et, enfin, à la restauration de la totalité des responsabilités de la Première Commission dans le cadre des efforts entrepris pour améliorer son efficacité et pour réformer les Nations Unies, entre autres sujets d'intérêt pour la délégation de la République de Côte d'Ivoire.

Les expériences malheureuses et inoubliables de Hiroshima et de Nagasaki justifient encore pleinement nos craintes à l'égard des menaces que font peser les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive sur la paix et la sécurité internationales. Les 600.000 êtres humains dont nos armes dites classiques causent chaque année le décès durant les conflits dits mineurs doivent nous amener à accorder à ces armes massivement destructrices le même intérêt et la même mobilisation que nous donnons aux armes de destruction massive. Cet intérêt impartial se concrétiserait en action efficace si nous nous engageons résolument dans une universalisation des traités et conventions pertinents et dans leur mise en œuvre effective sous le contrôle des Nations Unies, en étroite coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

À l'évidence, ce rêve ne pourrait devenir réalité que si nous étions déterminés à circonscrire nos initiatives nationales et régionales dans le multilatéralisme – seul cadre idéal d'action efficace et

utile qui pourrait contribuer à la réalisation des objectifs convenus au Sommet du Millénaire.

Le rétablissement, que j'ai évoqué brièvement, de l'équilibre dans le traitement des menaces à la paix et à la sécurité internationales posées par les armes classiques et les armes de destruction massive, l'universalisation et la mise en œuvre effective des instruments juridiquement contraignants sur la non-prolifération et le désarmement général et, enfin, le triomphe du multilatéralisme créeront le cadre propice dans lequel la Première Commission, recouvrera pour l'assumer totalement, son rôle originel énoncé dans les Articles 11, 13, 14 et 15 de la Charte des Nations Unies. Ce rôle est bien conforme aux deux premiers buts de la Charte et sans préjudice des prérogatives du Conseil de sécurité, dont l'indispensable réforme participera à la redynamisation salutaire de l'Organisation des Nations Unies.

M. Castellón Duarte (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en premier lieu, je voudrais vous féliciter pour votre accession bien méritée au poste de Président de la Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Ma délégation s'aligne sur l'intervention faite par le représentant du Brésil au nom du Groupe de Rio. Nous voudrions, cependant, évoquer quelques autres faits dignes d'intérêt.

Dans son rapport à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), réunie à Quito, Equateur, en juin dernier, le Secrétaire général de cette entité a indiqué que le Nicaragua, pays de l'Amérique centrale le plus touché, avait atteint 70 % de son objectif d'éliminer toutes les mines antipersonnel disséminées sur son territoire durant le conflit armé des années 1990. Au cours des trois dernières années, a noté le Secrétaire général, le Programme d'action contre les mines antipersonnel a appuyé les opérations de destruction de 650.000 mines stockées en Argentine, en Colombie, au Chili, en Equateur, au Honduras, au Nicaragua et au Pérou. Il a ensuite déclaré que l'Unité de l'OEA pour la promotion de la démocratie a continué à apporter son aide au programme d'assistance aux victimes des mines et des engins non explosés, qui a bénéficié à plus de 500 victimes en Amérique centrale, dont la plupart se trouvent au Nicaragua. Il a aussi indiqué qu'une assistance élargie a été apportée aux victimes des

mines en 2003 grâce à un projet de formation et de réinsertion, en coopération avec l'Institut technologique national nicaraguayen, qui a formé 100 personnes depuis sa création.

Selon le même rapport, le Programme d'action contre les mines antipersonnel a aidé à l'établissement du Système nicaraguayen de gestion de l'information de l'action contre les mines, et ce avec l'appui du Centre international de Genève pour les opérations humanitaires de déminage. Le système de gestion de l'information sert de base de données bancaires pour établir les priorités dans les domaines du déminage, de l'éducation préventive et des activités d'aide aux victimes. Le Système est actuellement en place en Colombie, au Guatemala, au Nicaragua, en Equateur et au Pérou.

Malgré les progrès effectués dans mon pays en matière de déminage, il se peut que le Nicaragua demande une nouvelle prorogation du délai fixé pour être en mesure de déclarer son territoire exempt de mines. Selon les experts, l'accès aux champs de mines a été rendu difficile par le mauvais état des routes, les pluies constantes dans les régions touchées et le fait qu'un grand nombre de mines et autres explosifs non enregistrés ont été retrouvés récemment. Vers 1993, selon le Centre d'études internationales, 142.000 armes de tous types – principalement des armes de guerre – avaient été récupérées au Nicaragua. Le Ministre de la défense de mon pays a également déclaré que, vers le mois de mai de cette année, 22.000 fusils et tous les stocks de mines antipersonnel avaient été détruits.

Des lois et règlements plus efficaces et plus stricts sont nécessaires pour faire face aux graves problèmes du commerce illicite des armes. À cet égard, à l'initiative du corps exécutif de mon pays, nous sommes en train de mettre au point une initiative nationale en matière de maîtrise des armements selon une perspective énoncée dans un projet de loi portant sur la maîtrise et la réglementation des armes, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes. En avril, sous le parrainage de la Swedish Fellowship of Reconciliation et avec la participation de l'État et d'organisations non gouvernementales, un séminaire a été organisé à Managua, en présence d'experts étrangers, pour étudier et améliorer le projet.

Dans la région de l'Amérique centrale, le Gouvernement du Nicaragua s'efforce de faire face à ses problèmes et a encouragé deux initiatives. La

première a trait au programme de l'Amérique centrale sur la maîtrise et la limitation des armements en vue d'établir un équilibre raisonnable des forces et de promouvoir la stabilité, la confiance mutuelle et la transparence. Ce programme prévoit un maîtrise régionale efficace des armements et la création d'institutions modernes de défense et de sécurité. À cet égard, entre mai et juin derniers, 666 systèmes portatifs de défense aérienne stockés dans l'arsenal de l'Armée nationale ont été détruits de manière unilatérale pour appuyer le programme de maîtrise et de limitation des armements en Amérique centrale et en tant que mesure sous-régionale de confiance et de sécurité.

La deuxième initiative porte sur le plan centraméricain en vue de prévenir et de combattre le commerce illicite des armes légères, ce qui inclut des mesures effectives pour mettre en œuvre la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes, tel l'établissement de points centraux garantissant l'échange d'informations de sécurité en ce qui concerne la réglementation des exportations, des importations et des transferts d'armes. Son principal objectif est de jeter les bases d'une future harmonisation des lois et de renforcer les programmes de collecte et de destruction des armes légères.

Pour terminer, je rappellerai une déclaration faite récemment par le Ministre des affaires étrangères de la République du Nicaragua. Il a dit entre autres

« Notre gouvernement est pleinement convaincu qu'il est de la responsabilité première de tous nos États de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes à feu et qu'il convient de conjuguer et d'accroître nos efforts pour contrer cette menace à notre sécurité ».

M. Rademaker (États-Unis) (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique en cours à la Commission, je donnerai un résumé oral de mes observations et demanderai que le texte complet soit inclus dans le compte-rendu officiel de la séance de ce jour.

L'année dernière, lorsque j'ai pris la parole devant la Commission, j'ai dit que la communauté internationale se trouvait à un carrefour qui déterminerait si les institutions multilatérales de maîtrise des armements étaient en mesure de rompre avec l'idéologie de l'époque de la guerre froide et de

faire face aux nouvelles menaces. J'ai également exprimé le vif espoir de mon Gouvernement que nous opterions collectivement pour l'efficacité et le bon sens.

Peu de temps après, le Président Bush a exprimé des sentiments similaires dans un discours prononcé à Whitehall Palace, à Londres. Il a déclaré que

« les organisations internationales doivent être à la hauteur des défis auxquels le monde fait face, depuis le relèvement des États en grande difficulté jusqu'à l'opposition à la prolifération ».

Il a ajouté que

« le succès du multilatéralisme ne se mesure pas à l'aune de l'adhésion de pure forme au processus, mais aux résultats obtenus ».

Deux jours plus tard, le 20 novembre 2003, le Président Bush et le Premier Ministre britannique Tony Blair, publiaient une déclaration conjointe sur le multilatéralisme. La déclaration commune soulignait que seul

« un multilatéralisme effectif, et ni un unilatéralisme ni une paralysie internationale, guidera notre attitude »

Du point de vue des États-Unis, les progrès réalisés au cours de l'année pour parvenir à notre objectif d'un multilatéralisme effectif dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement ont été mitigés. Du côté positif, les États-Unis ont constaté avec plaisir la réaction enthousiaste à la résolution que nous avons présentée l'année dernière sur la revitalisation des travaux de la Première Commission. L'intérêt manifesté à ce texte à son égard par tant de délégations et son adoption par consensus ont démontré que nombre d'États Membres des Nations Unies reconnaissaient la nécessité de changer les méthodes de travail de la Commission.

Les États-Unis sont également satisfaits des précieuses recommandations fournies par les Gouvernements au Secrétaire général sur les moyens concrets d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. Notre délégation a déposé un projet de résolution qui incorpore nombre de ces suggestions. Il s'agit là d'un effort conjoint, et nous continuerons de compter sur la participation active et sur l'appui de toutes les délégations pour parvenir à un texte de consensus.

Nous devons dire en toute franchise que nous sommes consternés par l'état actuel du mécanisme multilatéral relatif à la maîtrise des armements. Certes, les États-Unis ne sont pas les seuls à éprouver ce sentiment. Bien que la Conférence du désarmement ait traité une plus large gamme de questions cette année, elle demeure dans l'impasse quant à son programme de travail et n'a pas réussi, pour la huitième année consécutive, à progresser dans sa fonction essentielle – la négociation d'accords multilatéraux sur la maîtrise des armements et le désarmement.

Afin de sortir de cette impasse, les États-Unis ont, cette année, demandé l'ouverture de deux négociations à la Conférence, l'une portant sur la rapide conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles, à partir d'une nouvelle approche, et l'autre sur une interdiction de la vente ou de l'exportation des mines terrestres.

Mettre fin à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires réduirait la prolifération des armes nucléaires. Parallèlement, les États-Unis sont arrivés à la conclusion qu'une vérification internationale efficace d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles n'est pas réaliste. Si nous voulons réellement mettre un terme à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, nous devons nous mettre d'accord, le plus rapidement possible, sur une interdiction juridique pour que cette mesure puisse avoir un sens véritable en enravant l'augmentation des stocks d'armes nucléaires. Nous avons, semble-t-il, défini une approche qui pourrait considérablement réduire la période requise pour ces négociations.

La proposition que nous avons faite sur les mines à la Conférence du désarmement a pour but d'aider à mettre fin à la crise humanitaire créée par les mines terrestres persistantes. Selon certaines estimations, les mines terrestres persistantes causent entre 10.000 et 20.000 victimes chaque année. Étant donné que ces engins peuvent rester actifs pendant une période indéfinie, ils demeurent dangereux pour les civils pendant de nombreuses décennies après tout besoin légitime. Cette initiative présentée à la Conférence complétera nos efforts dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, pour placer les mines anti-véhicules sous un contrôle international élargi.

Selon nous, ces deux points constitueraient un programme de travail réaliste pour la Conférence du

désarmement. À la vérité, après huit ans d'inactivité, la Conférence ne serait pas en mesure de traiter des sujets encore plus nombreux. De toute façon, comme un certain nombre de délégations l'ont déclaré à Genève cette année, il est peu probable que, dans un avenir proche, la Conférence parvienne à se mettre d'accord sur le fait qu'elle est prête à examiner toutes autres propositions.

La Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), prévue l'année prochaine, se tiendra alors que les objectifs du Traité sur la non-prolifération se heurtent à des difficultés sans précédent. Au cours de la précédente décennie, la communauté internationale a été témoin de violations délibérées des articles II et III du Traité et d'une annonce de retrait. Les événements de l'année dernière ont souligné la gravité de la menace.

Il y a un an, la communauté internationale ignorait tout du programme d'armes nucléaires libyen. Le Gouvernement libyen a choisi, avec sagesse, de le révéler et de l'éliminer. Ce qui a été fait avec l'assistance des États-Unis et du Royaume-Uni et la vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La fin du programme nucléaire libyen a également conduit à la révélation publique de l'existence du réseau clandestin A. Q. Khan. Les États-Unis, le Royaume-Uni et de nombreux autres Gouvernements ont fermé définitivement ce réseau.

Ces faits montrent à l'évidence que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le TNP et le régime de non-prolifération nucléaire. Les propositions du Président Bush, en février dernier, avaient pour but cet objectif et le maintien des garanties de sécurité fournies par le Traité.

En outre, nous continuons de voir s'établir un programme évident d'armements nucléaires en Corée du Nord. Les nouvelles violations par la Corée du Nord de ses obligations au titre des garanties de l'AIEA, en décembre 2002, ont conduit le Conseil des gouverneurs de l'Agence à porter cette affaire devant le Conseil de sécurité en février 2003. La Corée du Nord a annoncé son retrait du TNP et menace constamment la communauté internationale en invoquant des mesures de dissuasion nucléaire. Les efforts de l'Iran pour acquérir une capacité nucléaire l'ont conduit à de multiples violations de son accord de garanties auprès de l'AIEA en vertu du TNP. Ce cas fait l'objet d'une

enquête de la part de l'AIEA et une réunion décisive du Conseil des Gouverneurs est prévue en novembre.

Ces événements menacent la sécurité de tous les pays. La Conférence d'examen du TNP doit faire face à ces événements et les considérer comme questions de haute priorité. Les États-Unis demandent instamment à toutes les parties au TNP d'envisager la Conférence d'examen comme une occasion d'avoir une approche commune pour nous permettre de garantir à long terme les garanties de sécurité du TNP. Nous prônons l'appui à toute mesure favorisant le respect des engagements à l'égard du Traité sur la non-prolifération et remédiant aux violations existantes. Dans ce contexte, de vigoureux efforts pour aboutir à l'acceptation universelle du Protocole additionnel à l'AIEA sont indispensables. Le Sénat des États-Unis a voté à l'unanimité son consentement à la ratification du Protocole additionnel en mars dernier, et nous travaillons sur les mesures à prendre pour réaliser sa mise en œuvre en tant que question prioritaire.

Bien qu'il y ait des points de vue fort différents parmi les parties au TNP sur la question de la mise en œuvre du Traité, nous avons en commun la conviction que, comme il est dit au préambule du Traité, « la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le danger d'une guerre nucléaire ». Travaillons ensemble pour faire en sorte que la Conférence d'examen renforce la contribution du TNP à la sécurité mondiale.

Les États-Unis sont fiers de leurs réalisations en matière de maîtrise des armements, notamment de leur coopération avec la Fédération de Russie dans ce domaine. Tout comme nos partenaires russes, nous espérons déposer prochainement un projet de résolution, ici, pour informer la communauté internationale des progrès que nous avons effectués au titre de l'article VI. Nous espérons que notre projet de résolution recueillera le consensus.

Mon Gouvernement a fait savoir en toute clarté qu'il était favorable au principe d'un multilatéralisme efficace. Certes, la poursuite d'objectifs dans un cadre multilatéral requiert beaucoup de temps et d'efforts. Mais c'est là, selon nous, un prix raisonnable à payer pour obtenir un large appui de la communauté internationale en faveur d'une action significative sur des questions essentielles. Cependant, il serait illogique de penser que des États puissent continuer à compter sur des processus multilatéraux si cela devait

avoir pour conséquence d'empêcher toute action. L'Iraq est une illustration contraire de ce principe. Pour des raisons que, peut-être, d'autres sont mieux à même d'expliquer, le Kosovo est un exemple qui ne prête guère à controverse sur ce point. Dans sa déclaration à Whitehall Palace, le Président Bush a souligné notre vif désir de voir le multilatéralisme à l'œuvre. Il a déclaré

« L'Amérique et la Grande-Bretagne ont fait et feront tout leur possible pour empêcher les Nations Unies de choisir solennellement de n'être plus utiles et de subir le sort de la Ligue des Nations. Il n'est pas suffisant d'affronter les dangers du monde avec des résolutions, nous devons faire face à ces dangers résolument. »

Ceux qui, dans cette salle, souhaitent réellement voir le multilatéralisme à l'œuvre doivent faire montre de détermination et de volonté politique pour appuyer une action efficace contre des menaces telles que la prolifération nucléaire et le génocide en Afrique.

Les États-Unis continuent de croire en la possibilité de la Première Commission de contribuer de façon pertinente au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien qu'on ne saurait attendre d'aucune délégation qu'elle appuie des mesures allant à l'encontre des intérêts de sécurité de son pays, les États-Unis d'Amérique restent prêts à œuvrer de bonne foi avec d'autres à la recherche de mesures susceptibles de renforcer la sécurité de tous.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*): La Jamaïque s'associe à l'intervention faite précédemment par le Représentant permanent des Bahamas au nom des pays de la Communauté des Caraïbes. Je voudrais simplement faire quelques observations complémentaires pour préciser le point de vue de ma délégation.

L'objectif du désarmement général et complet continue de nous échapper. On avait espéré que cette année aurait été marquée par un optimisme et une confiance renouvelée en l'ordre du jour du désarmement. Malheureusement, il n'en a rien été. De façon presque rituelle, la Commission a été contrainte de répéter la litanie des échecs de l'an dernier, bien connus de tous. En fait, plutôt que de se réduire, la liste des questions non réglées semble au contraire s'allonger.

Ma délégation reste préoccupée par la paralysie qui caractérise l'ordre du jour du désarmement. Cette situation se traduit par l'absence de consensus à la Conférence du désarmement malgré les tentatives pour sortir de l'impasse, l'échec de la Commission du désarmement à se mettre d'accord sur son ordre du jour, l'état d'inertie où se trouve le processus préparatoire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la prolifération continue des armements et le non-respect ou l'inapplication des principaux traités multilatéralement négociés. Il est peut-être temps d'examiner la façon dont nous pourrions redonner vigueur au mécanisme de désarmement, notamment par le biais d'un examen approfondi de ses méthodes de travail et d'un possible changement de la façon dont les décisions sont prises. Selon nous, un tel examen pourrait se faire dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, que la Jamaïque appuie pleinement.

Nous reconnaissons qu'il y a un certain bien-fondé à revoir les méthodes de travail et procédures de la Commission afin d'améliorer son efficacité. Certaines des suggestions avancées, et d'autres qui ont été appliquées sous votre présidence, Monsieur le Président, nous aideront à améliorer l'efficacité de la Commission. Parallèlement, nous pensons que le véritable défi est de faire preuve de la volonté politique et de l'engagement nécessaires pour atteindre les buts et objectifs déclarés de la Commission en matière de désarmement et de non-prolifération. La manifestation de cet engagement aux principes et obligations de la Charte et conformément aux traités pertinents de désarmement négociés multilatéralement, est essentiel à toute amélioration de l'efficacité de la Commission.

Depuis ces dernières années, la communauté internationale n'est malheureusement que trop consciente de la persistance des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Alors que nous sommes tous d'accord pour dire que l'impact de certaines menaces, tel le terrorisme, constitue un dangereux défi à la sécurité mondiale, la réaction internationale à ces phénomènes ne devrait pas être contraire aux engagements multilatéraux précédemment pris dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de l'élimination des armes de destruction massive. À notre avis, il faudrait prendre en compte, de façon équilibrée, toutes les menaces à la sécurité

internationale et aucune décision ne devrait aller à l'encontre des buts et principes de la Charte.

Ma délégation a lu avec intérêt le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, présidé avec grande compétence par l'Ambassadeur Rivas, de Colombie, sur la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte international actuel. Nous sommes d'accord avec l'observation selon laquelle

« la sécurité sous tous ses aspects reste une composante cruciale du désarmement et du développement. » (A/59/119, par. 20)

En même temps, nous constatons avec inquiétude que les dépenses militaires ont augmenté pour atteindre un total de 956 milliards de dollars, 75 % de cette somme incombant aux pays développés. Nous constatons également avec inquiétude l'amorce d'une reprise de la course aux armements étant donné que les États investissent davantage pour des armes létales que dans la recherche d'une sécurité qui nous échappe. Autre source de préoccupations, la possible augmentation des dépenses militaires du fait du nombre accru des situations de conflit.

Certes, nous reconnaissons tous le droit souverain des États à assurer leur défense légitime. Il est toutefois évident que les dépenses consacrées à cette fin sont infiniment plus importantes que celles destinées à promouvoir le développement économique ou à alléger la pauvreté. Ce constat est encore plus frappant si l'on tient compte du fait que, un an avant l'examen quinquennal des Objectifs de développement du Millénaire, la communauté internationale est encore bien loin d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés en 2000.

C'est pourquoi nous pensons qu'une attitude beaucoup plus concrète à l'égard des préoccupations de sécurité consisterait à tenir compte des besoins de justice et de bien-être des peuples car, malgré les arsenaux impressionnants et les armements perfectionnés, les déçus et démunis pourrait devenir à leur tour une arme dangereuse.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a souligné l'éventualité de voir des acteurs non étatiques avoir accès aux armes de destruction massive et en avoir le contrôle. Nous convenons qu'il s'agit là d'une éventualité inquiétante, mais nous maintenons qu'il serait préférable d'éliminer complètement ces

armes afin d'empêcher tout risque d'acquisition illégale. Il est également important que de tels engagements contraignants soient négociés de façon plus appropriée, inclusive, ouverte et exhaustive.

La Jamaïque partage la préoccupation exprimée par le Secrétaire général, à savoir qu'il est nécessaire de revenir aux principes du droit et aux respects des normes internationales. Une telle attitude est indispensable dans le domaine du désarmement où les normes clairement établies et les obligations au titre des traités doivent être maintenues et respectées de façon non discriminatoire, équilibrée et transparente pour que la sécurité collective continue d'être régie par un régime fondé sur le droit.

La Jamaïque demeure attachée à la cause du désarmement général et complet. Cet attachement se traduit par la ratification de mon pays d'un certain nombre de conventions liées au désarmement, le respect de ses obligations au titre de ces conventions et la recherche active de mesures appropriées pour en garantir l'application. Nous continuons à appuyer fermement les buts et objectifs du Traité sur la non-prolifération en vue d'éliminer la dissémination et l'emploi des armes nucléaires, notamment en renforçant le régime s'agissant de la prolifération verticale et horizontale, et nous sommes très attachés à l'adhésion aux obligations de l'article VI, qui donne une plus grande crédibilité au TNP. Nous espérons que ces questions ainsi que d'autres seront étudiées minutieusement à la Conférence d'examen du TNP, en 2005.

Ma délégation réaffirme son soutien à la rapide conclusion d'une convention internationale sur le traçage et le marquage des armes légères illicites. Comme l'a expliqué le représentant des Bahamas, nous ne fabriquons pas ces armes, mais nous devons toutefois lutter contre leurs effets déstabilisants sur nos économies et nos sociétés. Ces défis réels et immédiats à notre paix et à notre stabilité constituent une nouvelle et inquiétante menace à la sécurité internationale.

C'est pourquoi nous renouvelons notre attachement au Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et attendons avec intérêt la deuxième réunion biennale qui doit se tenir en 2005, ainsi que la Conférence d'examen de 2006.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la

production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Jamaïque se félicite de la convocation de la Première conférence d'examen qui doit se tenir en 2004 à Nairobi, Kenya. Nous appelons à la pleine mise en œuvre de cet instrument, et nous félicitons les pays qui ont pris des mesures concrètes pour en respecter les dispositions.

Monsieur le Président, pour terminer permettez-moi de vous exprimer ma satisfaction personnelle de vous voir présider les travaux de la Commission. Nul doute que, sous votre direction avisée, le Bureau mènera les débats de la Première Commission à bonne fin. Soyez assuré de l'appui et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. En outre, je félicite le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, et les autres membres de son Département pour le travail qu'ils réalisent afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Permettez-moi également de féliciter la nouvelle Secrétaire de la Commission, M^{me} Cheryl Stoute, dévouée et compétente ressortissante des Caraïbes. Nous sommes persuadés que les questions administratives de la Commission sont entre de bonnes mains. Je relève qu'elle est la première femme à assumer cette importante fonction au sein de la Commission, et je félicite le Secrétariat pour cette nomination judiciaire.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer mes plus sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, grâce à votre compétence bien connue, vous mènerez nos travaux vers les résultats souhaités en ce qui concerne les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Je vous souhaite, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès. Je me dois également de remercier le Président de la précédente session, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et le personnel du Département pour le travail qu'ils ont effectué dans le domaine des mécanismes multilatéraux de désarmement et de coopération internationale dont le but est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes réunis pour débattre du désarmement et de la sécurité internationale. De nombreux changements sont intervenus aux niveaux régional et international en matière de désarmement.

Cela souligne le fait que la seule façon de promouvoir la paix et la sécurité internationales est d'améliorer les moyens multilatéraux permettant de traiter fermement et résolument de la prolifération des armes de destruction massive et des armes nucléaires afin de redresser le déséquilibre entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas.

Il est regrettable que, malgré des initiatives unilatérales et bilatérales prises par certains États pour réduire leurs arsenaux nucléaires et stratégiques, un certain nombre de grandes Puissances continuent à perfectionner leurs techniques nucléaire, chimique et biologique et à effectuer des essais au prétexte de la dissuasion et de leur sécurité nationale, et ce malgré tous les instruments, protocoles et conventions appelant à l'interdiction de telles activités. Cette pratique des deux poids deux mesures dans l'examen des questions de désarmement conduit de nombreux États à douter de l'efficacité, de l'universalité et de l'application des conventions et traités car la validité de ces instruments repose non pas sur le nombre d'États y adhérant mais sur leur mise en œuvre équitable et complète.

La prolifération des conflits, guerres et foyers de tension dans le monde a imposé à certains pays d'être sur la défensive. Cette situation se concrétise par les fonds en augmentation constante consacrés par les États au renforcement de leur capacité militaire. Cet état de fait influe sur les contributions aux programmes au titre des Objectifs du développement du Millénaire – destinés à régler les questions humanitaires urgentes comme la faim, les désastres naturels et l'environnement –, sape les efforts et révèle au grand jour les contradictions et les injustices des normes en vigueur.

Nous demandons à tous les pays dotés d'armes nucléaires de prendre d'urgence des mesures strictes pour réduire leurs dépenses consacrées aux programmes d'armement afin de réaliser un démantèlement progressif de leurs arsenaux nucléaires et stratégiques. De même, nous appuyons les mesures visant à élaborer des instruments internationaux contraignants destinés à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre les menaces des États dotés de ces armes, sans pour autant compromettre le droit de tout État à l'utilisation à des fins pacifiques et scientifiques de l'énergie nucléaire au service de l'humanité.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint devant la Commission, la nécessité d'établir d'urgence des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du globe est reconnue universellement. Nous appuyons cette déclaration. Nous estimons qu'il s'agit du moyen le plus approprié pour promouvoir le régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement et pour consolider ainsi la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Comme nous le savons tous ici, la sécurité est indivisible.

Il est vrai que de nombreux pays ont signé des traités visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires. En fait ces États couvrent approximativement 50 % de la surface de la planète. Néanmoins, il convient d'établir de telles zones dans certains foyers de tension internationale, notamment dans la région du Moyen-Orient. Cette région aurait pu devenir une zone exempte d'armes nucléaires sans le refus explicite et persistant d'Israël de soumettre ses réacteurs nucléaires au régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire. Cette situation constitue une menace à la paix et à la sécurité non seulement de cette région sensible mais du monde entier. À cet égard, nous saluons la courageuse et sage initiative de la Libye de démanteler son programme d'armement nucléaire et d'y mettre fin.

Le Soudan est très impliqué dans les efforts de désarmement menés à l'échelle internationale. Nous avons également ratifié de nombreux traités et conventions internationaux pertinents, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Après avoir participé à l'atelier organisé à Vienne sur les méthodes de travail des Nations Unies et leurs objectifs mondiaux, mon pays a accueilli, l'année dernière, la Première Conférence des Autorités nationales africaines des États parties à la Convention sur les armes chimiques, au cours de laquelle d'importantes recommandations ont été faites dans la perspective de faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. De même, les objectifs purement pacifiques de l'énergie atomique y ont été évoqués. En outre, le Soudan a participé à tous les ateliers organisés sur cette question en Algérie, en Egypte, en Ethiopie, en Jordanie au Kenya, et y a joué un rôle actif.

Qu'il me soit permis de rappeler ici la participation de mon pays à tous les travaux préparatoires du sommet sur les mines terrestres, qui doit se tenir à Nairobi à la fin de cette année. En fait,

mon pays a été parmi les premiers à signer et ratifier la Convention d'Ottawa. Nous jouons un rôle actif dans la région car, selon nous, une attitude multilatérale régionale et internationale est la meilleure garantie pour parvenir à l'universalité de conventions et suivre leur mise en œuvre afin d'atteindre leurs objectifs ultimes.

Pour le Soudan, la question des armes légères est une autre priorité dans le domaine du désarmement. Comme chacun le sait, le Soudan, plus qu'aucune autre partie, connaît ce problème qui a attisé les flammes des guerres tribales dans l'ouest. Nos problèmes sont liés à des questions tribales. La possession de ces armes fait partie du rituel de la tribu et est une démonstration de son pouvoir sur une autre tribu. C'est pourquoi maîtriser et enlever ces armes est devenu extrêmement difficile. Plus qu'aucun autre pays nous reconnaissons les dangers que représente ce phénomène et la nécessité de le combattre de façon décisive. C'est la raison pour laquelle nous avons participé activement à toutes les instances internationales et régionales destinées à enrayer le commerce illicite des armes légères.

En outre, nous nous sommes efforcés de lutter contre la prolifération des armes légères dans la région car, à notre avis, ces armes sont étroitement liées à la criminalité transnationale organisée, au terrorisme et au trafic de drogues. À cet égard, nous faisons d'énormes efforts au sein de l'Union africaine, de la Ligue arabe et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et ce en coopération avec les programmes des Nations Unies sur les mines terrestres. Nous travaillons également avec les pays sub-sahariens et avec nos voisins pour veiller à la délimitation des frontières et y accentuer les contrôles douaniers. La prolifération et la diffusion de ces armes devraient être combattues par les pays qui fabriquent de telles armes et non pas par les pays qui en sont les victimes. Il conviendrait que les pays produisant des armes légères ne les fournissent pas à des groupes et acteurs non étatiques.

Nous soulignons combien il est important d'apporter tout l'appui possible, notamment dans le domaine technique, aux pays qui passent d'une situation de conflit armé à une situation de paix, particulièrement dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, car tous ces facteurs sont liés.

Nos débats à la présente session sont très différents de ceux des années précédentes en raison du climat de tension qui existe dans de nombreuses régions du monde du fait de la prolifération des armements et de la crainte de voir des armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes. D'où la responsabilité accrue de la Première Commission. Les propositions concernant la réforme de ses méthodes de travail sont très importantes et devraient être soumises à une étude approfondie afin qu'il ne soit pas porté atteinte au mandat de la Première Commission en matière de désarmement et de sécurité internationales. Cette question revêt une grande importance car il est urgent que notre planète devienne un lieu pacifique et à l'abri de toute menace afin que toutes ses capacités puissent être consacrées au développement, à l'environnement, à la reconstruction, au service de l'humanité et non pas aux machines de guerre et de destruction.

M. Fils-Ainé (Haïti) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe à toutes celles qui l'ont précédée pour vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. C'est toujours un plaisir de voir un confrère de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, région qui a établi le Traité de Tlatelolco pour devenir la toute première zone exempte d'armes nucléaires, présider les travaux de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale.

Elle saisit cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Jarmo Sareva, de la Finlande, pour avoir si bien conduit nos débats lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, et salue également le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu, qui nous a fait comprendre à juste titre dans sa déclaration liminaire que l'un des défis les plus difficiles que la Commission aura à relever au cours de la présente session sera de concilier deux objectifs qui semblent contradictoires : s'adapter à la réalité d'un monde changeant, d'une part, et respecter, d'autre part, les principes de base établis et agréés tels ceux de la Charte des Nations Unies, principes qui ne peuvent être sujets à des cycles annuels de négociation.

Nous ne vivons plus à l'ère de la guerre froide. Cependant, nous poursuivons aujourd'hui nos débats dans un monde caractérisé par le menace du terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive et d'activités illicites. Dans cette perspective, ma délégation regrette que la Conférence

du désarmement ne soit jusqu'à présent pas parvenue à adopter un programme de travail. Elle est immobilisée depuis sept ans. Il nous faut faire preuve d'une volonté politique plus ferme pour faire avancer ses travaux. Il nous faut faire preuve d'une plus grande souplesse et créer de ce fait un climat plus propice à la négociation et au progrès.

Ma délégation réitère sa foi en la coopération multilatérale et se range au côté du Secrétaire général, M. Kofi Annan, en ce qui a trait à la nécessité de la primauté du droit. Dans cet ordre d'idées, elle appelle au respect des principes et des normes consacrés dans les traités internationaux et encourage la promotion de leur universalité, de leur mise en œuvre et de leurs mécanismes de vérification. À cet égard, elle déplore que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur et que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne révèle pas encore son caractère universel. La République d'Haïti invite les États Membres à honorer leurs obligations en matière de maîtrise des armements et de désarmement et à œuvrer à l'élimination complète des armes de destruction massive, comme ils l'avaient reconnu eux-mêmes lors de la Conférence d'examen des Parties au Traité de 2000.

Les dégâts matériels et la perte en vies humaines que peut causer une attaque terroriste sont explicitement démontrés. Le terrorisme frappe sans discrimination et n'épargne personne, que l'on soit Sergio Vieira de Mello, innocents passagers empruntant le train de Madrid ou le métro de Tokyo, ou petits écoliers de Beslan. Dans ce contexte, ma délégation est particulièrement préoccupée par l'éventuelle acquisition d'armes de destruction massive par des groupes terroristes dont les actes révoltent souvent la conscience universelle. À cet effet, elle se félicite de la priorité soutenue qu'accorde le Conseil de sécurité à la lutte contre ce fléau et s'engage, dans la mesure de ses capacités, à adopter toutes dispositions visant à combattre le terrorisme sous toutes ses formes conformément à la résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001 du Conseil de sécurité.

Les dangers de la prolifération des armes légères ne sont pas des moindres. Cinq cent mille personnes sont tuées chaque année par ces armes, et plus de 360 millions de ces engins sont en circulation dans le monde. Armes de choix des conflits régionaux, elles ont enlevé la vie à 4 millions de personnes au cours des années 1990, en majorité des femmes et des enfants.

Ma délégation renouvelle une fois encore son engagement à coopérer pleinement avec la communauté internationale aux fins d'endiguer ce fléau qui contribue à la criminalité et à la déstabilisation politique, sociale et économique des sociétés.

Au regard de l'importance du processus du désarmement, nous sommes tous conscients de la nécessité de n'être pas complaisants. Aussi devons-nous faire de la Première Commission une instance des Nations Unies vraiment chargée du désarmement et de la sécurité internationale. À cet égard, Monsieur le Président, ma délégation vous assure de son plein appui dans le cadre de nos débats et dans l'exercice de vos fonctions.

M. Moleko (Lesotho) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer je voudrais vous présenter mes félicitations pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission pendant cette session, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Monsieur le Président, ma délégation est certaine que, grâce à votre riche expérience et à votre direction éclairée, vous saurez mener nos travaux à bien. Je puis vous assurer de la pleine coopération et de l'appui de ma délégation. Je tiens à féliciter également le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, pour les observations judicieuses qu'il a faites à l'ouverture de nos débats.

Il existe un consensus pour dire que le terrorisme est la plus grande menace de notre époque. Il y a également peu de doute – sinon aucun – que c'est uniquement au moyen d'efforts multilatéraux que la communauté internationale pourra gagner la guerre contre le terrorisme. Ma délégation partage les craintes qui ont été déjà exprimées par plusieurs délégations à savoir que, si des mesures collectives appropriées ne sont pas prises, des acteurs non étatiques risquent d'acquiescer et d'utiliser des armes de destruction massive. À cet égard, ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, sur les mesures destinées à empêcher les terroristes d'acquiescer des armes de destruction massive.

La question que nous devons continuer à nous poser est de savoir combien de temps serons nous capables de maintenir ces armes hors des mains d'acteurs non étatiques. Selon ma délégation, les États parties devraient commencer par respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les

États dotés d'armes nucléaires devraient éliminer leurs arsenaux nucléaires, et les États non dotés de ces armes ne devraient pas en acquérir. Les États qui ne sont pas parties au TNP et possèdent des armes nucléaires devraient envisager d'adhérer à cet instrument et nous voudrions espérer qu'ils étudient la question. En outre, conjointement et collectivement, nous devrions pleinement mettre en pratique les résultats des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 et les États devraient appliquer les 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen de 2000. Tout le monde s'accorde pour dire que la planète serait un lieu plus sûr si les États dotés d'armes nucléaires remplissaient leur obligation de désarmer et si les États non dotés de ces armes respectaient leur obligation de ne pas en acquérir. À la Conférence d'examen de 2005, lorsque nous examinerons tous les aspects du TNP, nous devrions être en mesure de tenir compte de ces principes.

Le Lesotho souhaiterait voir entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires car nous estimons qu'il s'agit là d'une mesure efficace pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération sous tous ses aspects. Si cet instrument n'est pas mis en œuvre il ne sera pas possible d'appliquer pleinement le régime de vérification envisagé dans le Traité. Ainsi son rôle dissuasif sera vain. C'est pourquoi nous nous joignons aux précédents orateurs pour demander aux 11 États encore en dehors du Traité de devenir rapidement parties à cet instrument.

Ma délégation regrette qu'aucun progrès n'ait été réalisé dans les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Selon nous, un tel instrument contribuerait au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Lesotho regrette l'absence de progrès à la Conférence du désarmement – seule instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération – en raison des divergences de vues sur le programme de travail. Nous sommes également très déçus de constater que, cette année, les travaux de la Commission du désarmement aient été, une fois encore, marqués par l'absence d'accord sur les points de son ordre du jour.

Les menaces que constitue le commerce illicite des armes légères ne sauraient être trop soulignées car cette activité est liée aux diverses formes de crime transnational organisé et à l'instabilité régnant dans

plusieurs pays. Comme il est écrit dans une étude sur les armes légères, publiée en 2004, « il est devenu de plus en plus évident qu'il est du devoir légal des États de protéger leurs citoyens de la propagation du banditisme et de l'insécurité sur leur territoire ». C'est pourquoi, les États Membres devraient s'efforcer d'appliquer le Programme d'action de 2001 sur les armes légères. De plus, ma délégation espère que les débats portant sur le traçage et le courtage des armes légères, aboutiront à des résultats fructueux.

Pour terminer, ma délégation tient à dire à nouveau combien il est important d'adhérer, de ratifier et d'appliquer pleinement les traités multilatéraux de désarmement, notamment la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Nous tenons également à encourager tous les signataires du Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires – le Traité de Pelindaba – à le ratifier le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il m'a été demandé de proroger la date limite de présentation des projets de résolution au titre de tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, prévue à l'origine le lundi 11 octobre, à 18 heures. C'est pourquoi, après consultation sur cette question avec les membres du Bureau et le Secrétariat, j'ai décidé, dans un esprit de souplesse, de reporter la date limite de présentation de tous les projets de résolution au mercredi 13 octobre à 14 heures.

Cela laisse un minimum de temps au Secrétariat pour procéder à la traduction de tous les projets de résolution afin qu'ils soient prêts au cours de la troisième semaine de notre session, lorsque la Commission abordera la partie thématique de ses travaux. C'est pourquoi il est très important que cette date reste inchangée.

Je prie de nouveau les délégations d'utiliser les services et l'aide fournis par le Secrétariat et de présenter leurs projets de résolution sur papier et sous forme électronique. Je demande également aux délégations déjà prêtes à présenter leurs projets de résolution de ne pas attendre mercredi pour le faire. Le Secrétariat et la Présidence apprécieraient grandement que la date antérieurement fixée puisse être respectée.

Il est probable que le débat général continuera lundi et mardi et peut-être une partie de mercredi suivant le principe convenu d'une liste évolutive

compte tenu de la longueur moyenne des interventions faites jusqu'ici. Je ne voudrais pas faire de reproche mais il est important, me semble-t-il, d'être conscients que presque toutes les délégations ont dépassé le temps recommandé. Je renouvelle simplement mon appel aux délégations pour qu'elles essaient, dans la mesure du possible, de raccourcir leurs interventions et, surtout, d'être prêtes à suivre l'ordre de la liste afin que nous puissions utiliser au mieux notre temps lundi et mardi et, si nécessaire, une partie de mercredi.

Comme la présidence l'a proposé, le prochaine étape sera consacrée à une discussion interactive. Cette discussion pourrait commencer mercredi, dès que nous aurons terminé le débat général. À cet égard, j'ai demandé au Secrétariat de distribuer un document de travail qui a fait l'objet de consultation de tous les membres du Bureau. Ce document a pour but d'expliquer la structure du débat pour qu'il puisse être productif.

Ce document pourrait être examiné au cours de consultations officieuses dès la semaine prochaine, et modifié si besoin est. Il s'agit d'un document indicatif dont le seul objet est de faciliter les débats.

Ainsi que les délégations l'auront constaté, le sujet principal de la première séance interactive sera essentiellement consacrée à une analyse du suivi de nos décisions. À cet égard, j'ai demandé au Secrétaire général adjoint Abe de nous préparer une présentation franche et ouverte des questions qu'il estime être de la plus grande importance. Il ne s'agit pas d'un rapport détaillé mais bien plutôt d'une indication sur certains des progrès qui ont été réalisés et, peut-être, sur certains des obstacles auxquels nous nous heurtons, notamment dans son domaine de responsabilité, à savoir le Département des affaires de désarmement, pour ce qui est de l'application du mandat que la Commission a confié à cette instance. Le Secrétaire général adjoint pourrait peut-être également nous donner quelques précisions sur les réponses fournies par les États Membres aux demandes d'information. Et peut-être pourrait-il indiquer dans quelle mesure la capacité du Département a été renforcée pour lui permettre de répondre de façon analytique à nos demandes. Conformément à la résolution 58/316, cette discussion doit être ouverte et franche et avoir pour objet de définir les moyens susceptibles de renforcer nos relations avec le Département.

Nous pourrions également inviter des représentants d'organisations internationales dont les mandats sont en rapport avec les travaux de la Commission, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La semaine prochaine, j'aurai des informations plus précises sur les participants éventuels à cet exercice, étant bien entendu qu'il ne s'agira pas d'une simple redite des rapports ou déclarations qui ont déjà été faits ou seront faits en séance plénière de l'Assemblée générale. Il s'agira de rapports non pas exhaustifs mais plutôt définissant les tâches que nous avons confiées à ces organisations et la façon dont elles les ont menées.

Ensuite nous examinerons les réponses des États Membres à la résolution 58/41 de l'Assemblée générale. À cette fin je pense qu'il est très important que l'Ambassadeur Sareva, en sa qualité de Président de la Commission à la cinquante-huitième session, nous apporte son aide.

Je ne m'exprimerai pas plus avant sur ce document de travail. Je pense que j'ai donné une idée générale de ce que seront les deux premières séances interactives. Lundi nous pourrions, si les membres le souhaitent, aborder certaines questions complémentaires.

Je tiens à préciser que le document A/C.1/59/CRP.2 a été distribué. Il contient une proposition de la Présidence à la suite de consultations avec le Bureau, à savoir un programme indicatif pour le débat thématique. Je présenterai ce document de travail lors de notre prochaine séance.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il est tard, c'est pourquoi je serai bref. Comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, l'exercice interactif organisé cette année à la Première Commission, sera très important pour nous tous car son principe a été approuvé par l'Assemblée générale qui a encouragé les Grandes Commissions à travailler de manière plus interactive afin de faciliter leurs débats et d'accroître leur efficacité. Monsieur le Président, nous apprécions le fait que vous ayez eu des consultations officieuses sur votre programme de discussions interactives de cette année. Nous

appréciations également votre document de travail, très utile pour nous guider dans l'organisation de nos discussions interactives de cette année.

Premièrement, ma délégation a déjà fait connaître ses vues au cours des consultations que nous avons eues avec vous-même et d'autres membres de la Commission. Ainsi, nous avons certaines idées sur la façon d'inclure des personnes venant d'autres organisations internationales étant donné, surtout, que la Commission n'a pas d'experts en mesure d'entrer dans le détail sur les questions relatives à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention d'Ottawa, pour n'en citer que quelques-unes.

Deuxièmement, étant donné que nombre de résolutions sur ces accords internationaux appellent à l'adhésion aux traités internationaux, ces questions seront certainement examinées par la Commission. Si nous invitons des représentants de ces organisations internationales, la question de l'adhésion ou de la non-adhésion, ou encore les problèmes relatifs à l'adhésion, seront sûrement soulevés au cours de la séance. Je me demande s'il serait bien utile de s'engager dans cette discussion de manière générale.

Troisièmement, certaines de ces questions concernant, par exemple l'AIEA, ne figurent pas à

l'ordre du jour de la Première Commission, mais parmi les questions de l'ordre du jour examinées par l'Assemblée générale en séance plénière.

Par conséquent, je ne suis pas certain qu'inviter des représentants d'organisations internationales relatives au traité de désarmement serait un exercice utile étant donné, comme je l'ai déjà dit, que nous n'avons pas d'experts qualifiés, et nous serions amenés à entrer dans des considérations politiques sur les questions d'adhésion ou de non-adhésion. De plus, encore une fois, certaines des questions ne figurent pas à l'ordre du jour de la Commission.

Par ailleurs, je pense qu'il serait bon d'avoir un débat plus approfondi de cette question, étant donné que nous avons reçu les rapports de certaines de ces organisations, notamment de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dont les représentants s'expriment dans le débat général.

Le Président (parle en espagnol) : Je prends note des préoccupations du représentant de la République islamique d'Iran. Malheureusement, nous n'avons plus le temps de répondre plus avant à ses questions, c'est pourquoi je me bornerai à dire que nous reviendrons sur le sujet la semaine prochaine.

La séance est levée à 13 heures.